

ZV/0000 295
205

INSTITUT D'ELEVAGE ET DE MEDECINE VETERINAIRE
DES PAYS TROPICAUX

LABORATOIRE NATIONAL DE L'ELEVAGE ET DE
RECHERCHES VETERINAIRES DE DAKAR-HAHN

Convention 58/C/68/A
Projet 216/CD/68/VI/A/5

RAPPORT SUR LA DEUXIEME CAMPAGNE DE LUTTE
CONTRE LES GLOSSINES DANS LA REGION DES NIAYES
DU SENEGAL (8 mars - 30 avril 1971) ET LES
TRAITEMENTS CONTRE LA TRYPANOSOMIASE BOVINE DANS
CETTE REGION (1.8 mai - 11 juin 1971)

Laboratoire national de l'Elevage
et de Recherches vétérinaires
B.P. 2057
DAKAR-HAHN

JUIN 1971

ZV/0000 295
205

INSTITUT D'ELEVAGE ET DE MEDECINE VETERINAIRE
DES PAYS TROPICAUX

LABORATOIRE NATIONAL DE L'ELEVAGE ET DE
RECHERCHES VETERINAIRES DE DAKAR-HANN

Convention 58/C/68/A
Projet 216/CD/68/VI/A/5

RAPPORT SUR LA DEUXIEME CAMPAGNE DE LUTTE
CONTRE LES GLOSSINES DANS LA REGION DES NIAYES
DU SENEGAL (8 mars - 30 avril 1971) ET LES
TRAITEMENTS CONTRE LA TRYPANOSOMIASE BOVINE DANS
CETTE REGION (18 mai - 11 juin 1971)

Laboratoire national de l'Elevage
et de Recherches vétérinaires
B.P. 2057
DAKAR-HANN

JUIN 1971

210000 295

CHAPITRE I

DEUXIEME CAMPAGNE DE LUTTE CONTRE LES GLOSSINES
DANS LA REGION DES NIAYES DU SENEGAL
(8 mars - 30 avril 1971)

INTRODUCTION

La première campagne de lutte contre les glossines (Glossina palpalis gambiensis) de la région des Niayes* du Sénégal a été pratiquée en 1970, du 19 mars au 16 mai. Ses motivations et son exécution ont été analysées dans un rapport diffusé en juin 1970 et contenant les principaux points suivants :

- I - Les bases de la campagne de lutte
 - I - 1 - situation géographique
 - I - 2 - climat et végétation
 - I - 3 - présence de glossines
 - I - 4 - conséquences de la présence de glossines
 - I - 5 - nécessité d'une action contre les glossines
 - I - 6 - le projet de lutte.

- II - La campagne de lutte
 - II - 1 - phase d'exécution
 - II - 1 - 1 - matériel et moyens
 - II - 1 - 2 - techniques
 - II - 1 - 3 - méthodes
 - II - 1 - 4 - récapitulation des niayes traitées
 - II - 2 - contrôles entomologiques

- III - Données numériques relatives à la campagne

- IV - Réflexion critique,

Le présent rapport ne reprendra pas les données de base contenues dans le premier sauf pour en résumer certains points ou en préciser d'autres en liaison avec les prospections entomologiques de contrôle et le déroulement de la seconde campagne*

../. .

* Le mot niaye est un terme local qui se rapporte à une formation hydrobotanique constituée par un bas-fond argileux parcouru par un marigot et revêtu d'une végétation dense de palmiers à huile. Par extension ce mot désigne la région où ces formations sont localisées.

1 - RESULTATS DE LA CAMPAGNE DE 1970

Les dernières pulvérisations d'insecticide ont été pratiquées le 16 mai 1970. Les premières pluies ont été enregistrées dans la région des Niayes le 3 juillet. En considérant le début et la fin des opérations, il s'est écoulé 48 à 129 jours entre la pulvérisation des niayes et les premières pluies. La durée minimale de 48 jours, relative aux dernières niayes traitées, est jugée suffisante pour permettre l'éclosion de la totalité des pupes déposées par les glossines au moment du traitement et cette durée est largement comprise dans la période d'activité rémanente de l'insecticide.

Après les opérations de pulvérisation, trois enquêtes de contrôle entomologique ont été faites aux dates ci-après :

- du 15 mai au 2 juin 1970
- du 20 octobre au 19 novembre 1970
- du 16 février au 2 mars 1971.

La première enquête n'a révélé aucune glossine dans les niayes traitées.

La deuxième enquête a montré l'existence de glossines dans deux niayes, la niaye de Wayegui et la grande niaye du Lac Tamna (cartes n°11 et 18) :

Niaye de Wayegui

- . capture d'une glossine mâle à la section G1
- . une glossine aperçue mais non capturée à cette même section

Grande Niaye du Lac Tamna

- . capture de deux glossines mâles et de trois femelles entre les sections TM₁ et TM₁₅
- . glossines aperçues mais non capturées.

La troisième enquête du 16 février au 2 mars 1971 consistait d'une part, dans le contrôle des niayes traitées en 1970 et d'autre part, la prospection de palmeraies ou de bosquets de manguiers, non traités pendant la première campagne.

Les niayes traitées mais trouvées positives au contrôle sont :

Niaye de Wayegui (carte n°11)

- . 1 glossine mâle et 1 femelle en G₁

Branche sud de la niaye de Sangalkam (carte n°7)

- . 3 glossines mâles entre SG → J₃ et SG → J₄

Niaye de NDiougouye (carte n°10)

- . 1 mâle en SAK2

Grande Niaye du Lac Tamna (carte n°18)

- . Infestée entre TM₁ et TM₁₆, glossines en grand nombre.

Les autres niayes n'ont pas révélé de glossines. Les causes de la présence de glossines dans certaines des niayes traitées proviennent essentiellement d'une application parcimonieuse de l'insecticide ou de l'absence de pulvérisation des vrais gîtes. A l'exception de la grande niaye du Lac Tamna, ces îlots positifs sont des jardins potagers, fortement défrichés

que les équipes avaient reçu consigne de traiter avec beaucoup de circonspection. L'intervention optimale n'a pas été réalisée. La grande Niaye du Lac Tamna est restée infestée parce que le traitement par pulvérisation ne convient que pour sa bordure Ouest; la bordure Est est fortement marécageuse et nécessite l'utilisation de nébulisateurs à longue portée. Bien plus, il existe sur la dune qui borde cette niaye de Tamna, une végétation buissonneuse qui renferme des glossines; l'écologie de celles-ci est dans ce cas atypique, et c'est, à notre avis, la principale cause d'erreur.

En plus de ces niayes demeurées infestées, d'autres îlots à glossines ont été mis en évidence au cours des prospections. Ces îlots sont de trois types : des bosquets de manguiers renfermant quelques touffes de dattiers nains (Phoenix reclinata), des niayes dégradées par le jardinage et certains périmètres de reboisement. L'existence de tels gîtes, non inventoriés lors de l'élaboration du projet de base, nous a conduit à étendre la superficie traitée en 1971.

Pratiquement, la campagne de 1971 a commencé à Dakar pour finir vers Noto, à 15° latitude nord. En effet, autour de la capitale, il existe des niayes résiduelles dans lesquelles la présence de glossines est difficile à mettre en évidence parce que celles-ci sont très rares du fait des éclaircissements pratiqués dans ces niayes. Une végétation fortement défri-chée entraîne une diminution considérable du nombre de glossines mais elle peut demeurer infestée par quelques individus, Ainsi une glossine, et une seule, a été capturée dans le Parc forestier de Hann après plusieurs tentatives pour en déceler.

L'existence de tels gîtes nous a conduit à pratiquer la pulvérisation de tous les gîtes potentiels situés dans les niayes résiduelles gagnées par le jardinage.

Il faut mentionner des prospections de contrôle entomologique pratiquées de Noto à MBoro. Elles confirment les résultats des autres années, à savoir qu'on n'a pas décelé de glossines dans cette partie des Niayes. Des prospections faites bien plus loin, autour de Kébémér (Lompoul) ont aussi été négatives.

II - OBSERVATIONS ECOLOGIQUES PRECEDANT LA CAMPAGNE DE 1971

II - 1 - Pluviométrie et précipitations

L'année 1970 a été de faible pluviosité par rapport à la situation normale. Les pluies mesurées dans les agglomérations situées à proximité des niayes (Dakar, Rufisque, Sangalkam, Sébikotane, Thiès, MBoro) n'atteignent que 300 à 450 mm au lieu de 620 à 650 mm, moyenne observée pour la région. Par suite de ce déficit de pluviosité, la plupart des marigots qui alimentent les niayes, observés en février et mars, ont été trouvés à sec. Certains lacs aussi (Retba et Tamna) sont asséchés sur leur plus grande étendue et les quelques endroits encore humides sont alimentés par une source vive (source de Ntiaye pour le lac Tamna). Une telle situation, néfaste par ailleurs, favorise ici les opérations de pulvérisation car les marigots ne constituent plus un obstacle à la progression des équipes d'intervention.

Outre la pluviométrie, il y a lieu de tenir compte, dans l'écologie générale, d'autres formes de précipitations représentées par la condensation (rosée matinale), les bruines ou retombées de brouillard qui conduisent à l'accumulation, en saison sèche, de gouttelettes d'eau sur la végétation, Ces phénomènes compensent en partie la sécheresse par manque de pluies et tendent à élever l'humidité relative. La principale conséquence à retenir

est dans le fait que l'application d'insecticide sur une végétation à découvert, comme c'est toujours le cas en bordure d'un îlot, est suivie d'un lessivage progressif, moins important toutefois que par temps de pluie. Les observations faites en février et mars 1971 ont montré une moindre intensité de ces précipitations secondaires qu'en 1970 et une augmentation de la concentration d'insecticide n'a pas été nécessaire.

II - 2 - Etat des marigots

Beaucoup des cours d'eau qui irriguent les niayes sont à sec, notamment les marigots de faible largeur : Sangalkam, Wayemba, NDiougouye... Les seules niayes encore inondées, mais faiblement et le plus souvent en leur centre seulement, sont celles de grande largeur : Khouroulane, niaye de Berr Tialène.

II - 3 - Végétation

a) L'influence du déficit pluviométrique sur la végétation des niayes n'est perceptible que dans les galeries étroites où le marigot est asséché : absence d'eau et, en conséquence, absence de Nénuphar lotus (Nymphaea lotus); végétation ripicole moins abondante (Cyrtosperma senegalense ou grand arum du Sénégal; Cyclosurus sp. ou fougère cyclosurus). Les étendues circumlacustres habituellement couvertes de roseaux (Typha australis) qui poussent en terrain marécageux sont partiellement défrichées et cultivées.

Les essences principales qui composent la niaye restent inchangées : palmier à huile (Elaeis guineensis) et, à la périphérie, dattier nain (Phoenix reclinata).

b) Les espèces végétales de la savane environnante, adaptées à la sécheresse, sont de même importance que lors de la première campagne; on note surtout Parinari macrophylla, de nombreux Acacia et diverses Combretaceae. Ces espèces ont quelquefois une importance dans l'écologie des glossines quand elles sont très proches de la niaye, qu'elles sont denses et couvertes d'un dôme de lianes réalisant un micro-gîte; c'est ce qui a été observé sur la grande dune du lac Tamna.

c) Les niayes résiduelles résultant d'un défrichement pour des besoins agricoles sont composées de palmiers peu nombreux ainsi que de dattiers nains; quelques rares points ont une végétation de sous-bois assez dense. Ces niayes sont bordées de manguiers (Mangifera indica) qui réalisent une pénombre favorable à l'activité de chasse des glossines. La présence de bananiers (Musa nana, M. paradisiaca) ainsi que d'arbustes envahissants comme Latana camara lutea et L. camara mista est par contre de nature à permettre la reproduction.

d) Les périmètres de reboisement artificiel ne sont pas propices à la reproduction des glossines du fait qu'ils sont généralement exempts de sous-bois à cause des essences qui les composent : acajou (Anacardium occidentale); filao (Casuarina equisetifolia); niaoulis (Melaleuca leucadendron) et que les arbres sont espacés.

La campagne de 1971 a été menée sur la base des résultats des contrôles entomologiques et des données écologiques ci-dessous.

III - CAMPAGNE DE LUTTE

III - 1 - Phase d'exécution

III - 1 - 1 - Matériel et moyens

a) Matériel

Le matériel utilisé est le même qu'en 1970. Les trois véhicules affectés au projet sont en excellent état et seules quelques réparations mineures ont été nécessaires, Etant donné la difficulté d'accès des niayes les véhicules opérationnels sont 2 Land Rover du Laboratoire de l'Elevage et de la Direction de l'Elevage. Ces deux véhicules ont nécessité à plusieurs reprises des réparations très onéreuses.

Plusieurs pièces de rechange ont été nécessaires pour assurer le bon fonctionnement des pulvérisateurs.

A défaut de camion-citerne pour la campagne de cette année, toutes les dilutions d'insecticide ont été réalisées dans la ferme du Laboratoire de l'Elevage qui a été la seule base durant toutes les opérations.

Compte tenu de l'augmentation de la superficie traitée, les réserves d'insecticide restant à la fin de la première campagne n'ont pas suffi et commande a été passée de 3.000 litres de Dieldrine à 20 p.100.

Une partie du petit matériel a dû être renouvelé, principalement le matériel de protection : masques, gants, lunettes, pharmacie de secours.

b) Personnel

- 1 docteur vétérinaire
- 2 agents technique de l'élevage
- 3 aides de laboratoire
- 1 infirmier des Grandes Endémies
- 1 agent technique des Eaux et Forêts
- 5 garçons prospecteurs
- 4 chauffeurs
- 44 manoeuvres journaliers

III - 1 - 2 - Techniques

- débroussaillage. A la différence de 1970, il n'y a pas d'équipe spéciale pour débroussailler à l'avance, mais à chaque groupe de travail, est affecté un manoeuvre chargé de faciliter par leurs machettes la progression des opérateurs de pulvérisation.
- pulvérisation. Elle porte sur le sous-bois de la niaye, la végétation qui borde les marigots, ainsi que les buissons denses qui bordent les niayes. Le traitement est fait sur une hauteur de 1 mètre; la diminution de la hauteur de traitement par rapport à 1970 tient compte de données plus récentes dans la biologie des glossines (elles se reposent à une hauteur généralement inférieure à 1 mètre), Nous avons utilisé les mêmes appareils que lors de la première campagne (pression 3 bars, soit 2,9 kg/cm²) et la même concentration de Dieldrine (2 p.100).

- nébulisation. Elle a été pratiquée moins souvent car la progression n'a été que rarement gênée par la présence d'eau; les nébulisateurs ont surtout servi pour traiter la végétation de la grande dune du lac Tamma.

III - 1 - 3 - Méthodes

Le travail se fait en journée continue de 7 heures à 13 heures. La campagne est divisée en 5 étapes : **presqu'île** du Cap Vert, Sangalkam, Déni **Biram**, Gollam et Keur **MBire** Ndao; mais il n'y a pas eu de changement de base; toutes les équipes partent de Sangalkam et sont acheminées sur les lieux à traiter par les véhicules. La perte de temps qui résulte de ces transports vers les niayes les plus éloignées est largement compensée par les journées de réinstallation qu'auraient nécessité les changements de camp.

Nombre et composition des équipes :

- . 1 équipe chargée du matériel et de la préparation des dilutions d'insecticide : 1 agent technique, 3 manoeuvres, 6 porteurs.
- . 5 équipes pour la pulvérisation : 1 agent technique ou un aide de laboratoire, 5 manoeuvres de pulvérisation, 1 manoeuvre pour travaux divers, 1 débroussailleur.
- . 1 équipe de prospection : deux ou trois des mêmes agents techniques ou aides de laboratoire avec 5 garçons prospecteurs.

Tous les travailleurs ont reçu des moyens de protection suffisants : combinaisons de travail, bottes en caoutchouc, gants, masques et le cas échéant lunettes.

Les méthodes de **préparation** et de distribution de la dilution insecticide aux équipes ainsi que celles concernant le traitement de la végétation restent les mêmes que dans le premier rapport. Il convient de souligner cependant que la nébulisation a été rarement pratiquée et que la pulvérisation a intéressé une plus grande superficie qu'à la première campagne,

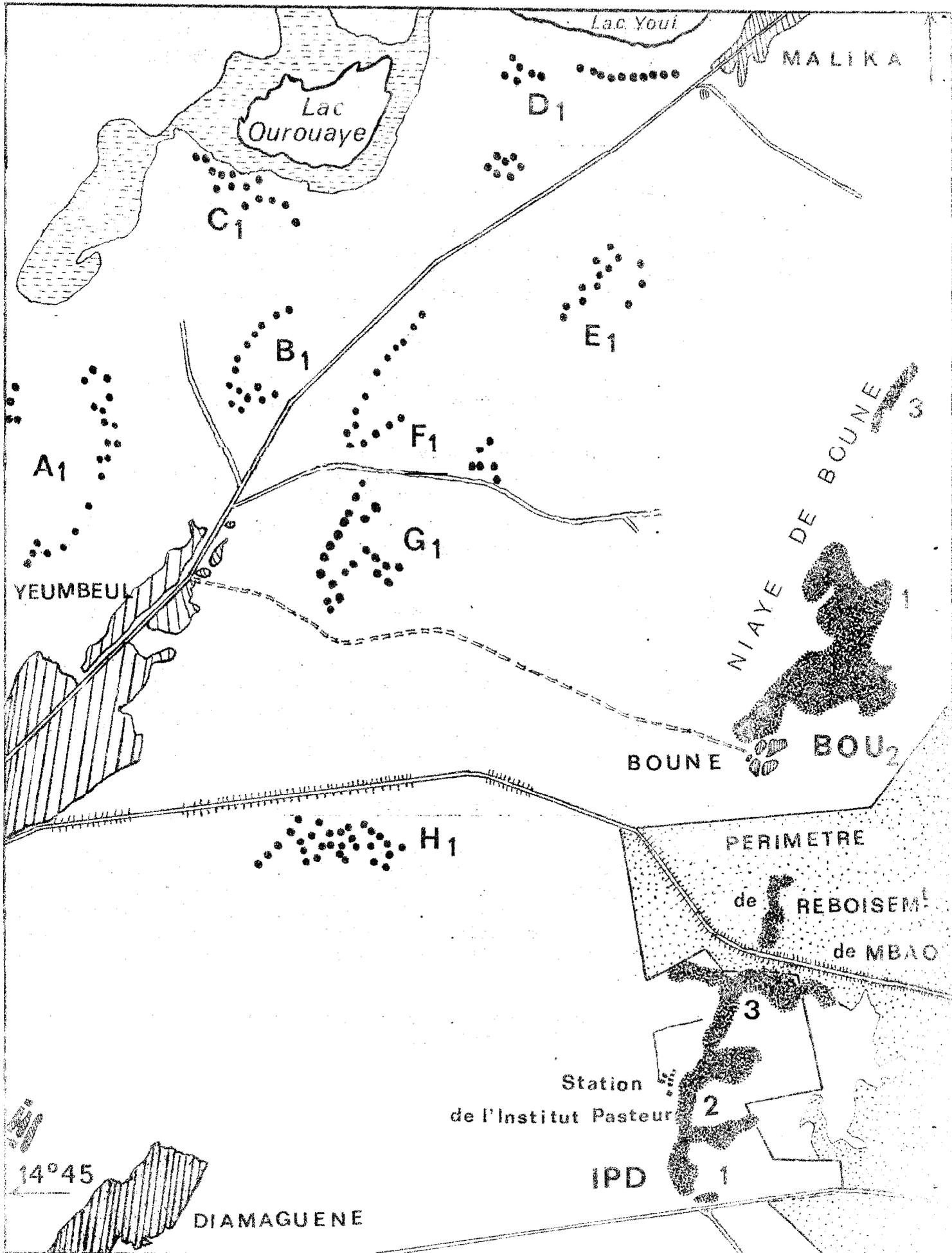
III - 1 - 4 - Récapitulation des niayes traitées

Dans la série de cartes présentées ci-après, les niayes sont **re-**présentées par un grisé en plages aux limites nettes. Cependant, un déboisement intensif pour des besoins agricoles a fait perdre à certaines niayes leur configuration naturelle et leur structure. Dans ces cas, la représentation en est faite par de gros points juxtaposés. Nous qualifions les niayes fortement déboisées : niayes résiduelles; celles-ci le plus souvent sont des jardins potagers ou des vergers.

Dans chaque niaye traitée, des pancartes numérotées ont été apposées pour matérialiser les sections traitées.

I. PERIMETRE DE MALIKA

17°20



14°45

COMMENTAIRES DES CARTES

1 - PERIMETRE DE MALIKA

- Niaye de la Station expérimentale de l'Institut Pasteur de Dakar :
palmeraie le long de la route de Rufisque; reboisement secondaire par niaoulis, filaos et Anacardium; présence de jardins, Environ 2,5 km (IPD1⁺ à IPD3; RAIL)

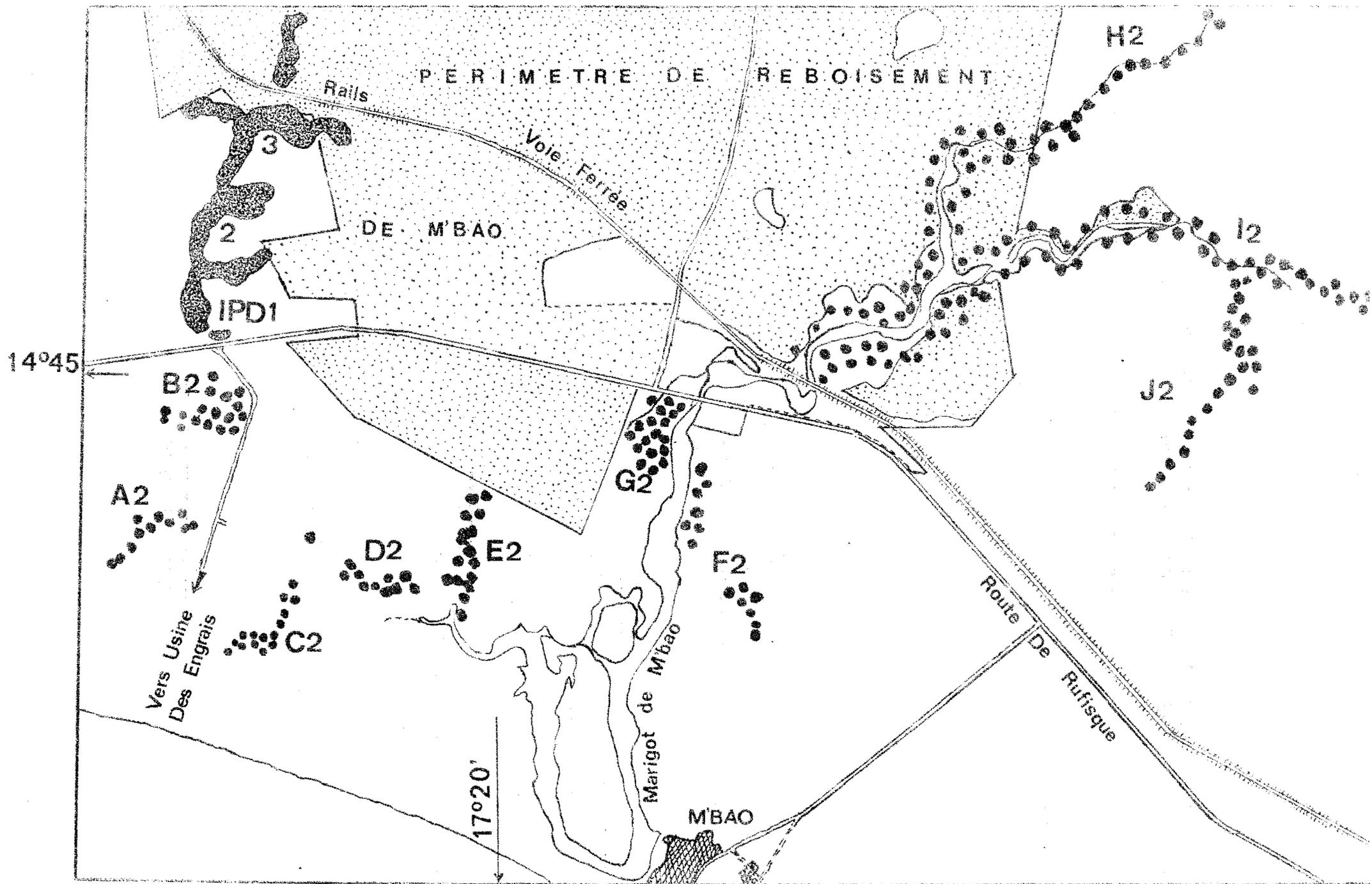
- Niaye de Boune :
Au nord du village de Boune. Peu dense en palmiers mais très buissonneuse. Entourée par une végétation de reboisement à Anacardium, Environ 1,2 km (BOU1 à 2; BOU3 et 4). Voir en plus carte n°3.

- Ilots éparpillés autour Malika :
Le plus souvent des jardins très éclaircis avec des cocotiers à leur périphérie. Présence de glossines non constatée; non traités, Surveillance par contrôles entomologiques.
Ces îlots sont numérotés de A1 à H1.

../..

(6) Ces abréviations se rapportent aux pancartes indicatives apposées sur des palmiers pour matérialiser les sections de niayes traitées.

II. PERIMETRE DE M'BAO



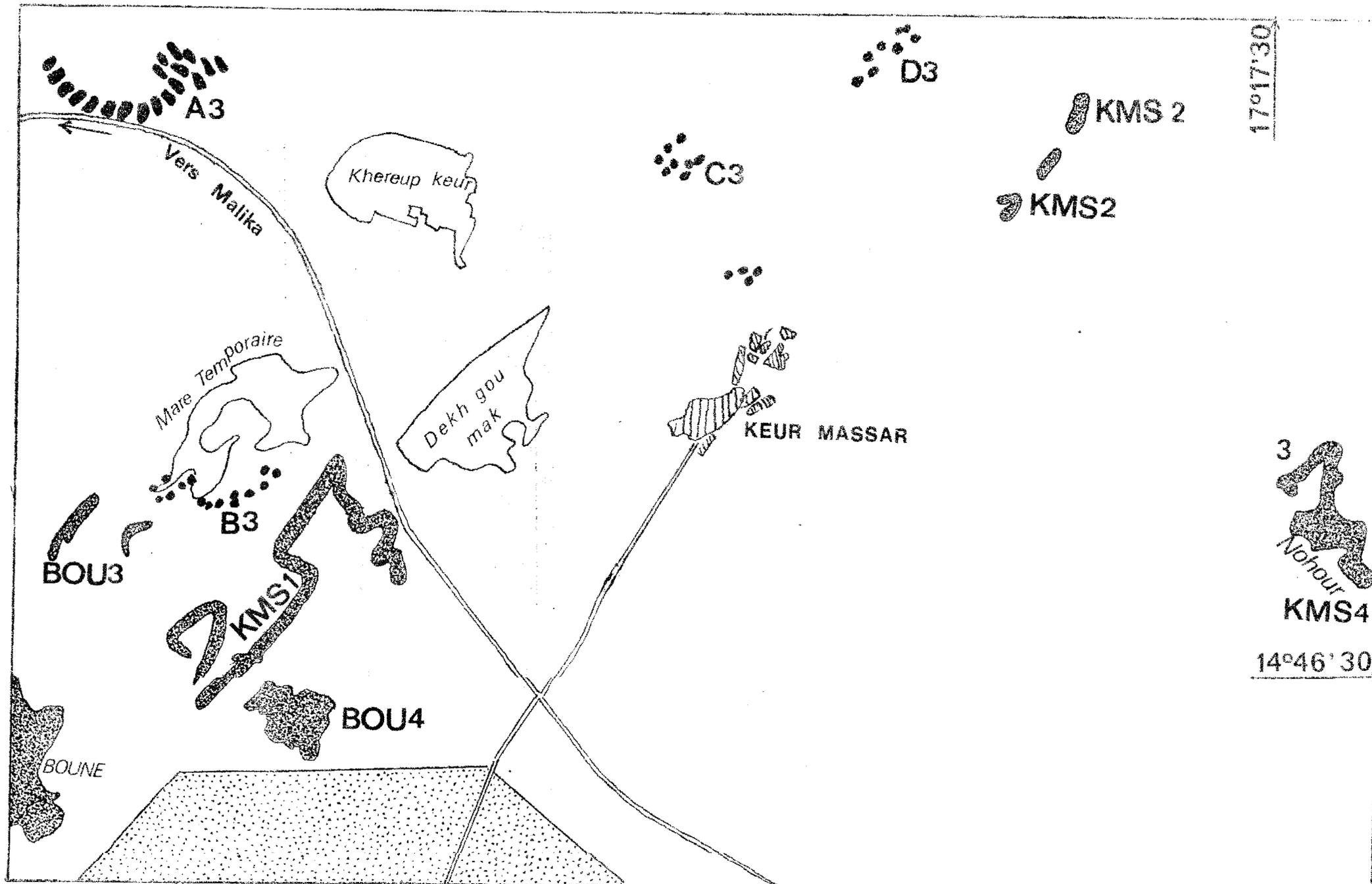
II - PERIMETRE DE MBO

- Niaye de la station expérimentale de l'Institut Pasteur de Dakar :
Cf. supra.

- Ilots éparpillés :

Jardins où la présence de glossines n'a pas été constatée. Reboisements composés d'Anacardium occidentale. Numérotés de A2 à J2. Surveillance par contrôles entomologiques.

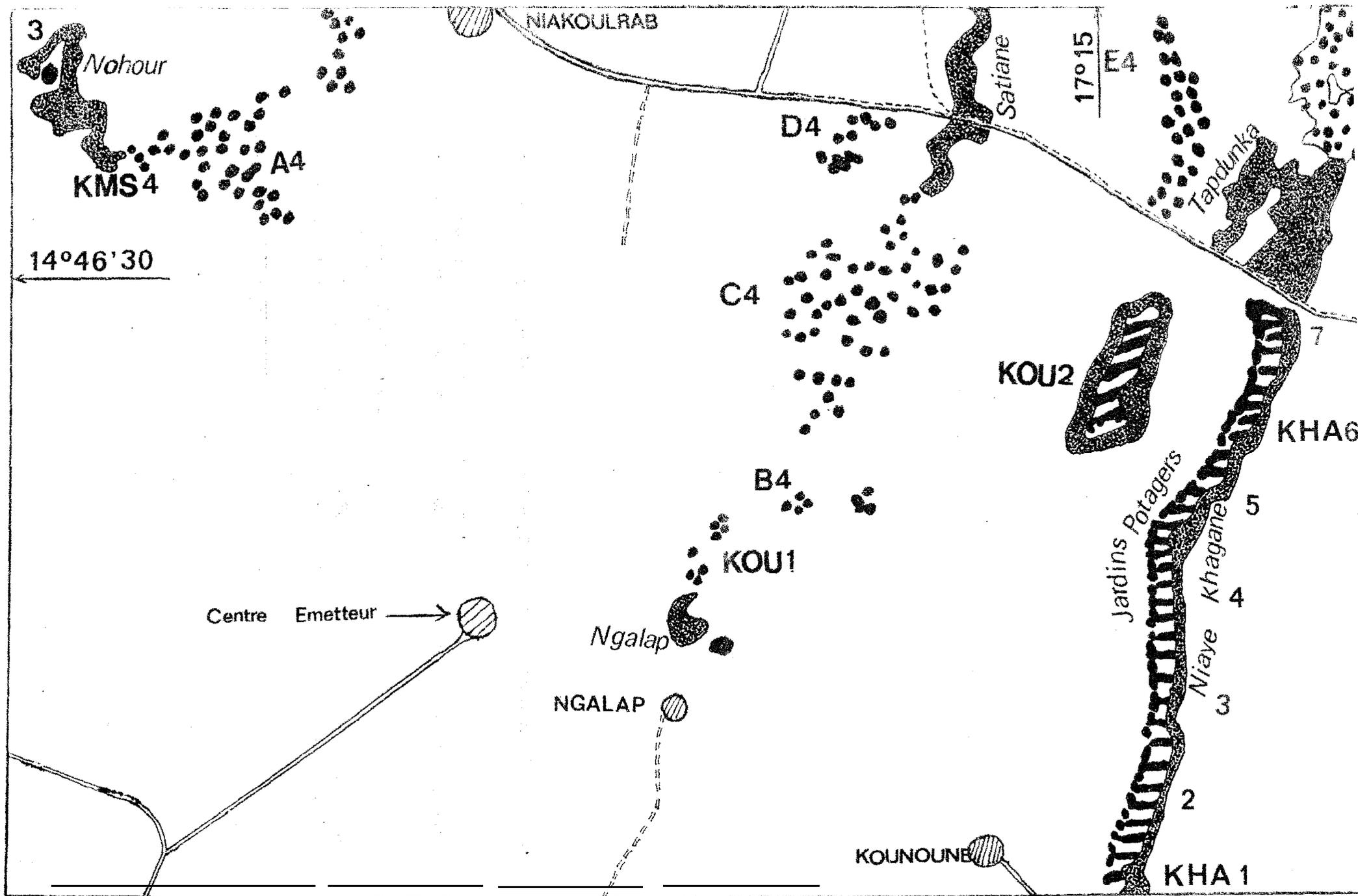
III. ILOTS DE KEUR MASSAR



III - ILOTS DE KEUR MASSAR

- Cuvette bordée de palmiers à huile rares et de dattiers nains. Présence de glossine non constatée mais traitée en raison de sa proximité des gîtes de Boune.
Environ 3,3 km (KMS1)
- Jardins de Keur Massar (KMS2) et cuvette de Nohour (KMS3 et 4).
Environ 2,3 km pour l'ensemble.
- Jardins très éclaircis sous surveillance entomologique (A3 à D3).

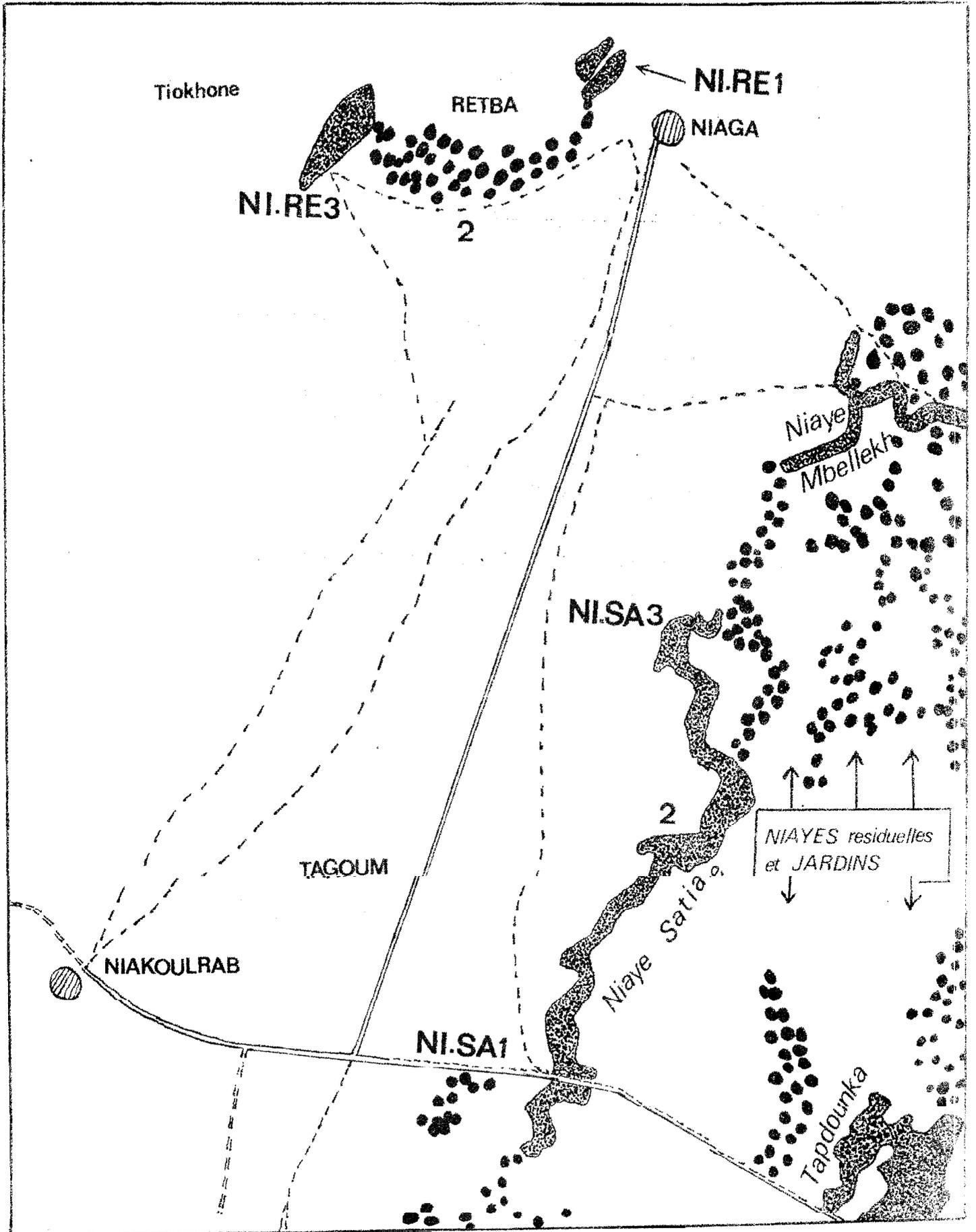
IV. ILOTS DE NIAKOULRAB ET KOUNOUNE



IV - ILOTS DE NIACOURAB & KOUNOUNE

- Ilot de Ngalap en face du Centre émetteur de la Marine
(KOU1; environ 1 km)
- Petite niaye buissonneuse de faible étendue (KOU2)
- Principalement la niaye Khâgane
3,5 km. Numérotée KHA1 à KHA7
- A4 à D4 : jardins non traités, sous surveillance.

V .NIAYES DE NIAGA ET N. SATIANE



17°16 ↓

14°46

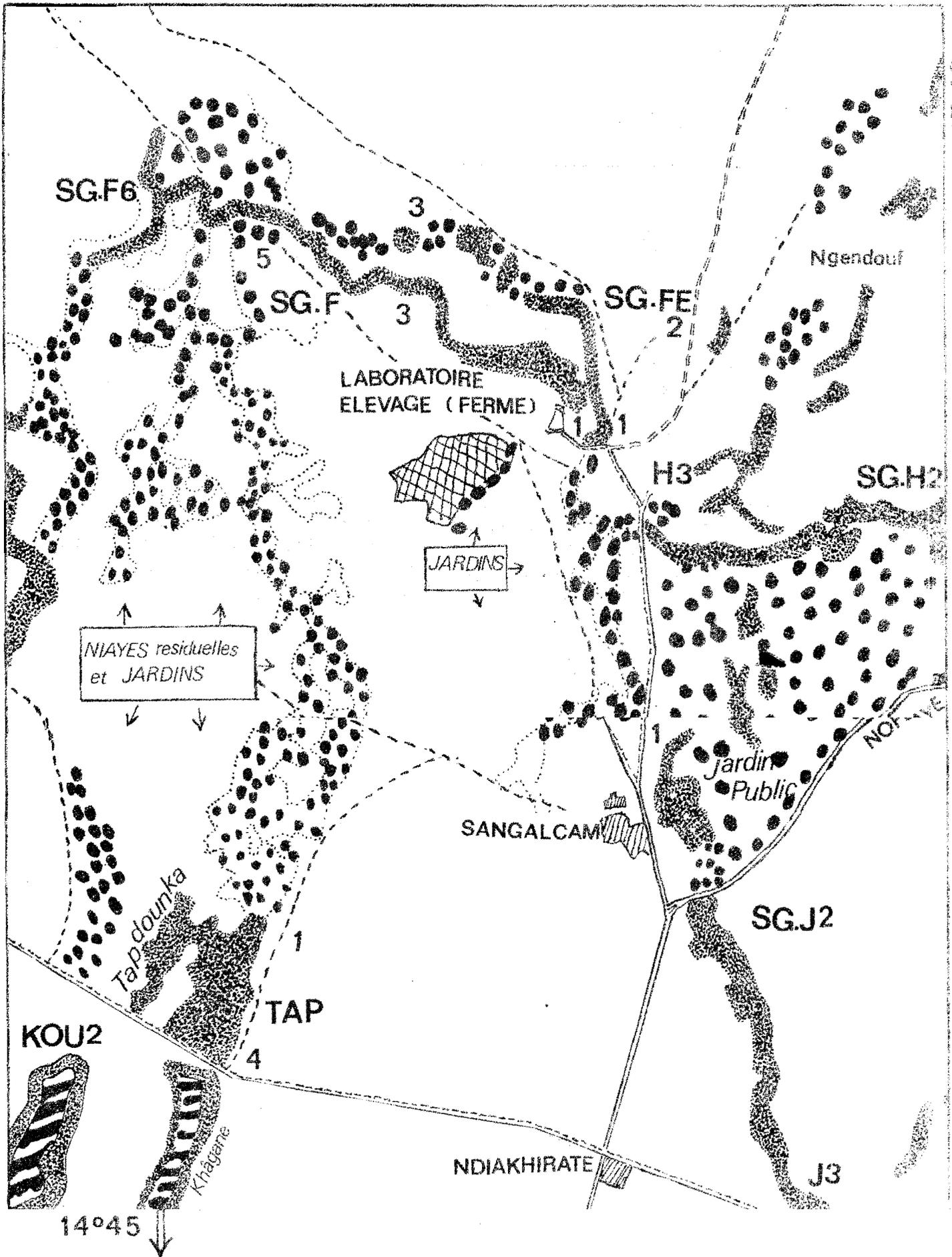
V - NIAYESDE NIAGA & NIAYE SATIANE

- Niaye de Niaga :
Des niayes dégradées au nord-est du village et une niaye dense, non défrichée, au nord-ouest,
Environ 2 km (NI - RE1 à 3)

- Niaye Satiane :
Partiellement dégradée, certaines sections sont denses et marécageuses,
Environ 3,5 km (NI - SA1 à NI - SA3).

- Présence de nombreux jardins à la périphérie de cette niaye : sur la bordure ouest les palmiers sont rares et dispersés; sur la bordure est, par contre, se trouvent des jardins récupérés sur la niaye de MBellekh (Cf. infra) et qui ont été traités dans leurs parties à végétation relativement touffue.
Environ 1,5 km.

VI .NIAYES DE SANGALCAM



VI - NIAYES DE SANGALKAM

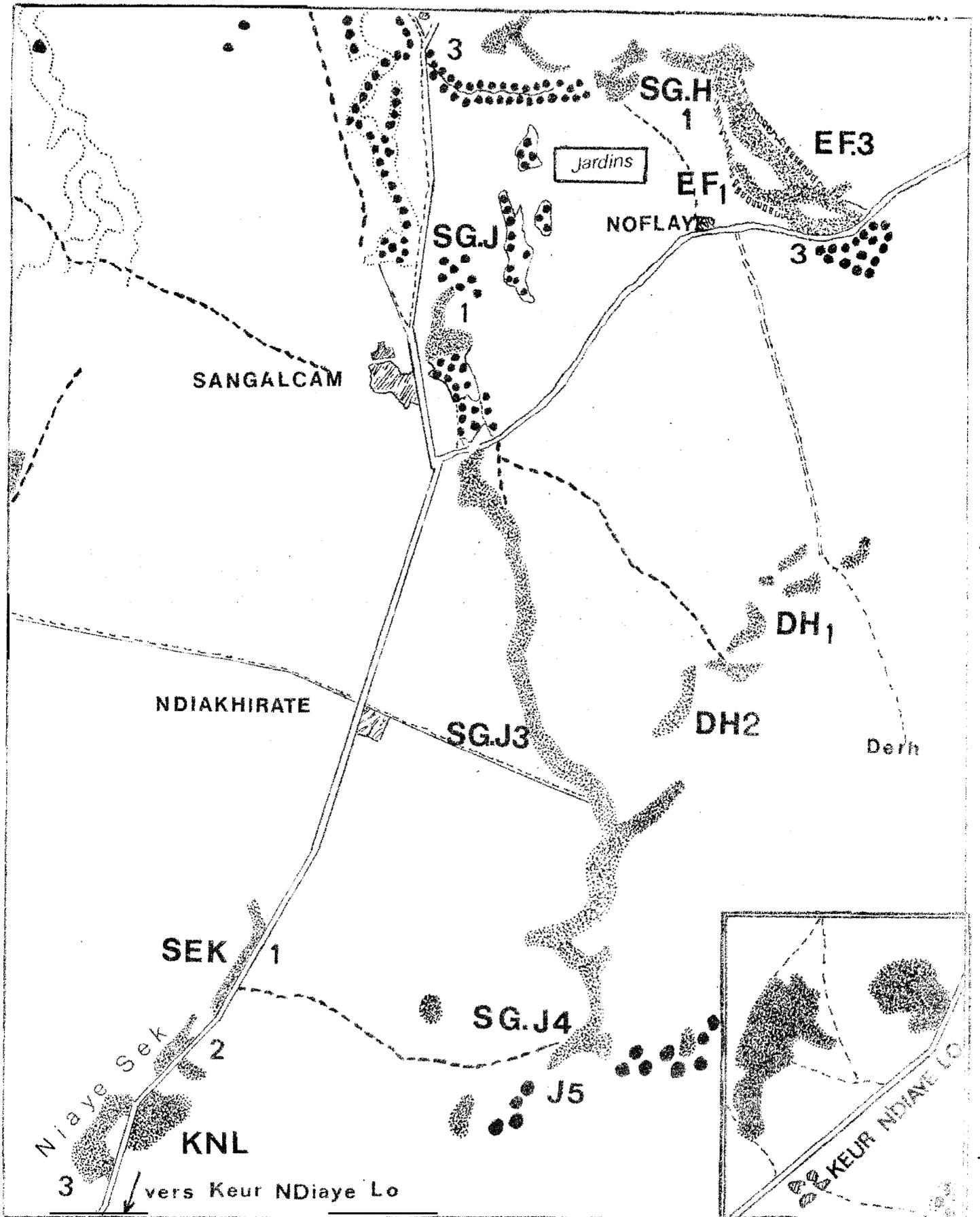
- Niaye MBellekh, de la ferme du Laboratoire de l'Élevage jusqu'au village de Niagn.
 Environ 2,5 km
 SG - F1 à SG - F6
 SG - FE1 à SG - FE3

- Niaye Tapdunka : assez large et dense. Surtout composée de dattiers nains,
 Environ 500 m sur 400 m,
 TAP1 à TAP4

- Niaye de Sangalkam :
 Branche horizontale de la niaye de Noflaye (réserve des Eaux et Forêts) qui chemine jusqu'au pont situé à l'entrée de la ferme du Laboratoire de l'Élevage. Quelques îlots dégradés au nord et au sud de cette branche.
 Environ 7,5 km pour l'ensemble des flots
 SG - H1 à H3.

VII. NIAYES DE SANGALCAM, SEK, NOFLAYE

14° 47'



VII - NIAYES DE SANGALKAM (suite), de SEK & NOFLAYE

- Niaye de **Sangalkam** (suite) : le jardin public, le nord de ce jardin jusqu'à la Ferme du Laboratoire, le sud jusqu'à l'épuisement
Environ 3,4 km de long + 0,8 km au nord du jardin public.

SG - J1 à SG - J4

- Niaye de **Sék**. Des flots résiduels mais dense. Peu larges,
Environ 1 km de long

SEK 1 à 3

- Keur **NDiaye Lô**, 0,5 km de buissons denses (KNL)

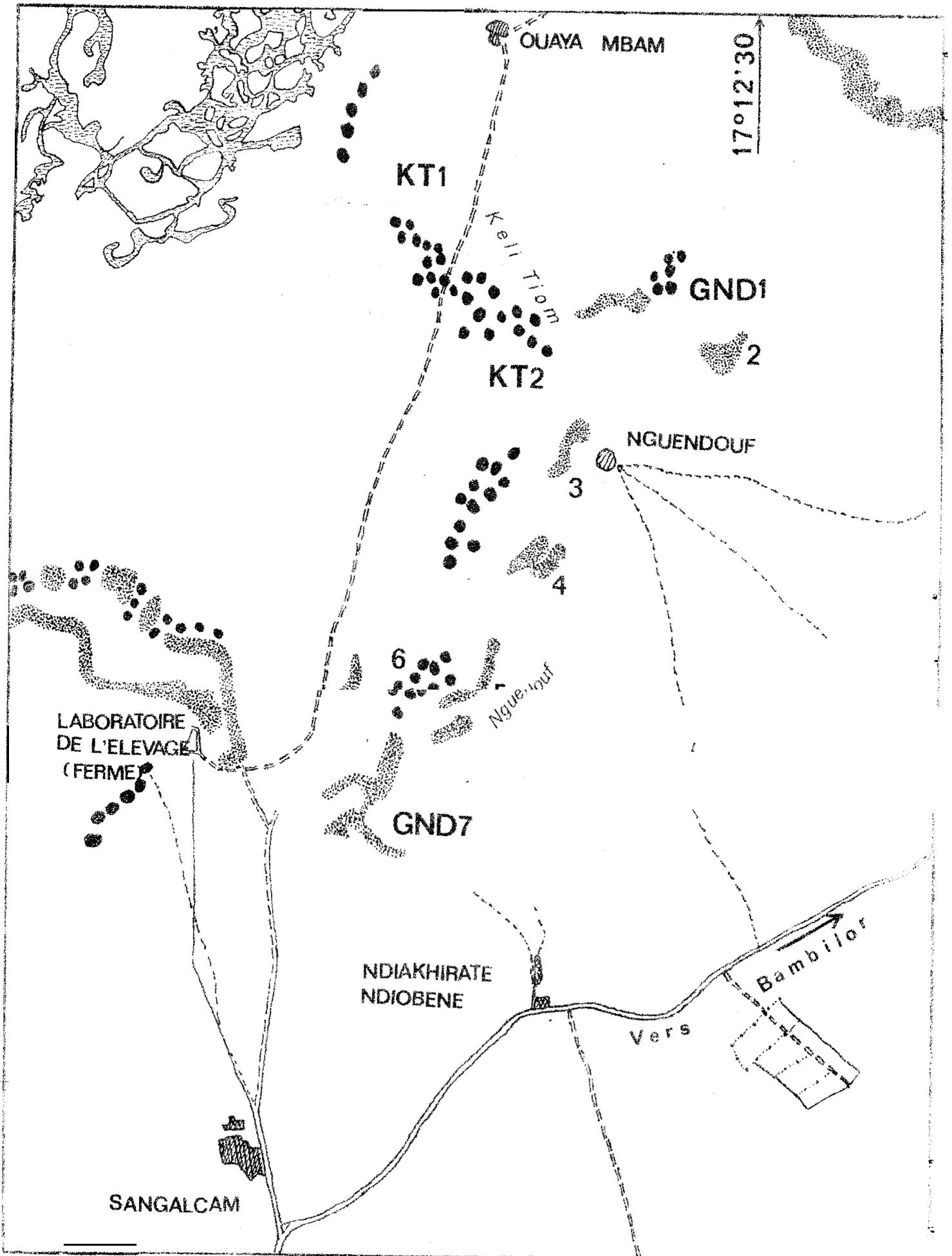
- Niaye de **Noflaye** : Réserve des Eaux et Forêts
Environ 2 km de long

EF1 à EF3

- Niayes de **Derh** : Petits flots assez denses
Environ 1 km pour l'ensemble

DH1 à DH3

VIII .NGUENDOUF ET KELI TIOM



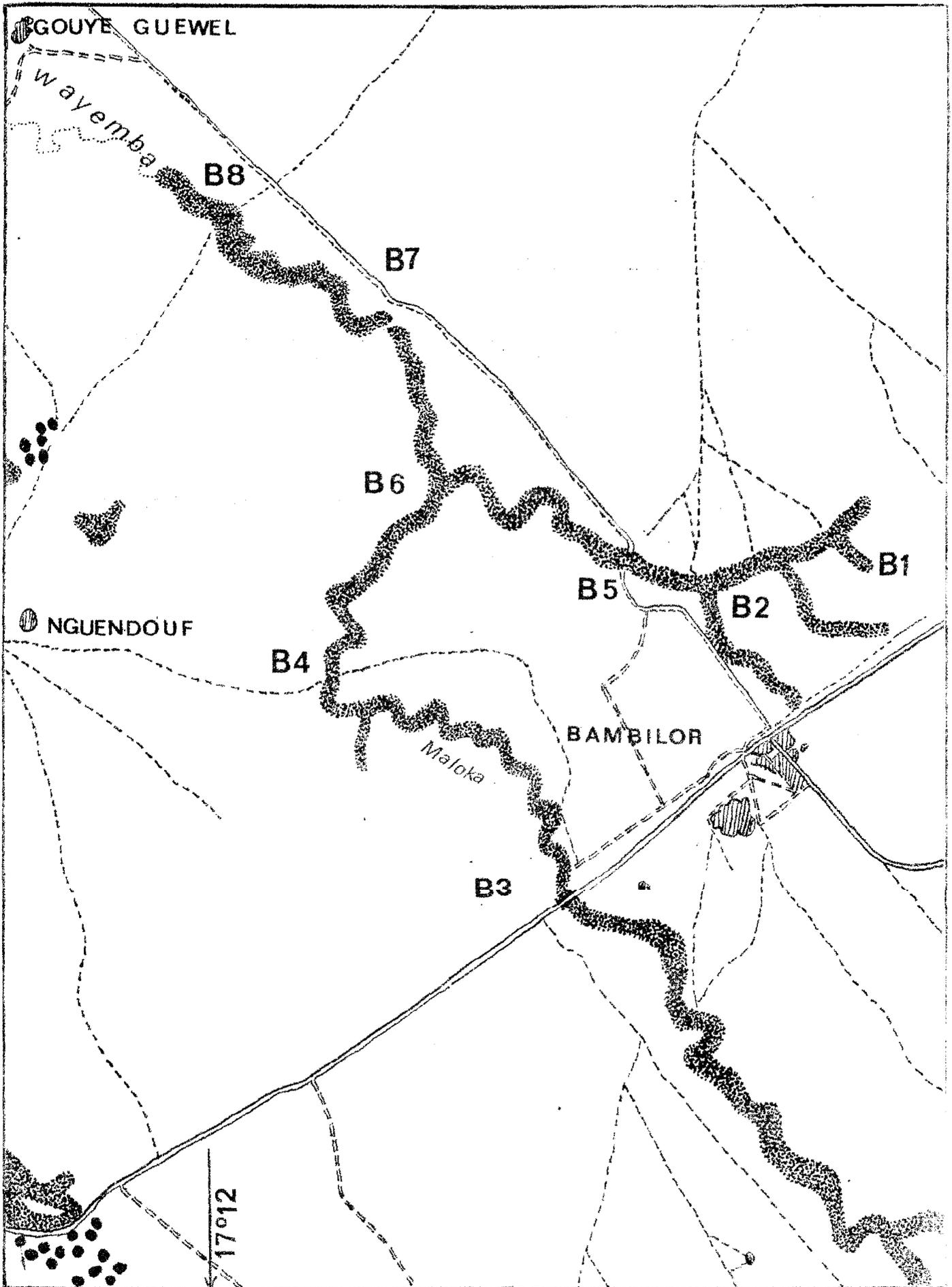
VIII - NGENDOUF & KELI TIOM

- **Ilots** de Ngendouf : série discontinue de la Ferme du Laboratoire de l'Elevage jusqu'au marigot de Wayemba.
Environ 3 km (GND₁ à GND₇).

- Keli Tiom : jardins au sud du lac **Retba**; quelques points à végétation dense.
Environ 1 km (KT₁ et KT₂)

IX NIAYES DE BAMBILOR

14°50



IX - NIAYES DE BAMBILOR

- Niaye du marigot de Wayemba : au sud du village de Gouye Guéwel situé non loin de l'agglomération de Wayembsm.

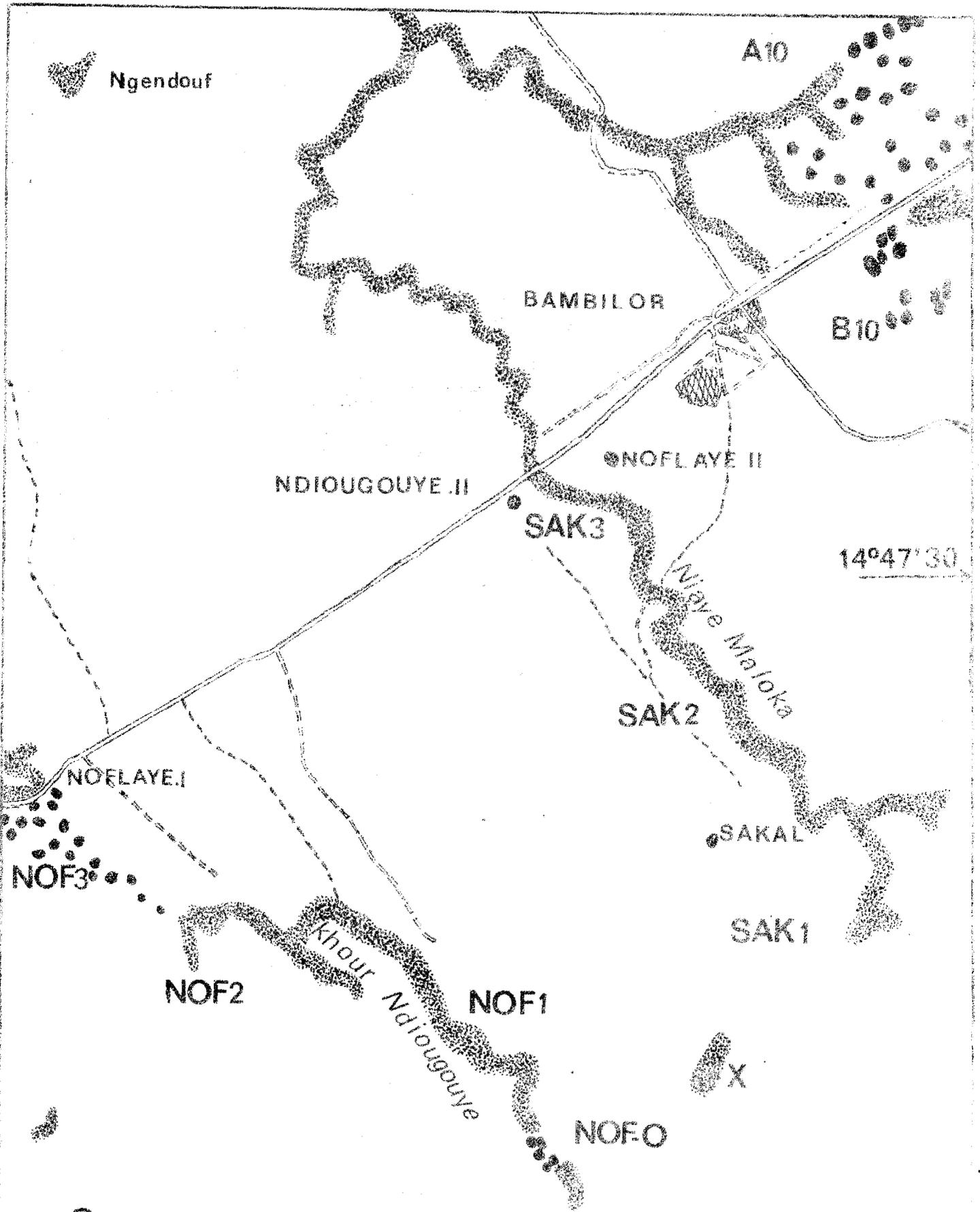
Environ 1 km de long pour la niaye principale + 3,5 km d'îlots secondaires composés surtout d'Acacia et de dattiers nains (branche Est du marigot de Wayemba) : B₁ à B₈

Environ 3 km pour la branche Ouest (portion nord du marigot de Maloka) : B₃ à B₆

- Niaye Maloka : Cf. infra

- Niaye NDiougouye : Cf. infra,

X MALOKA ET NDIUGOUYE



12'30

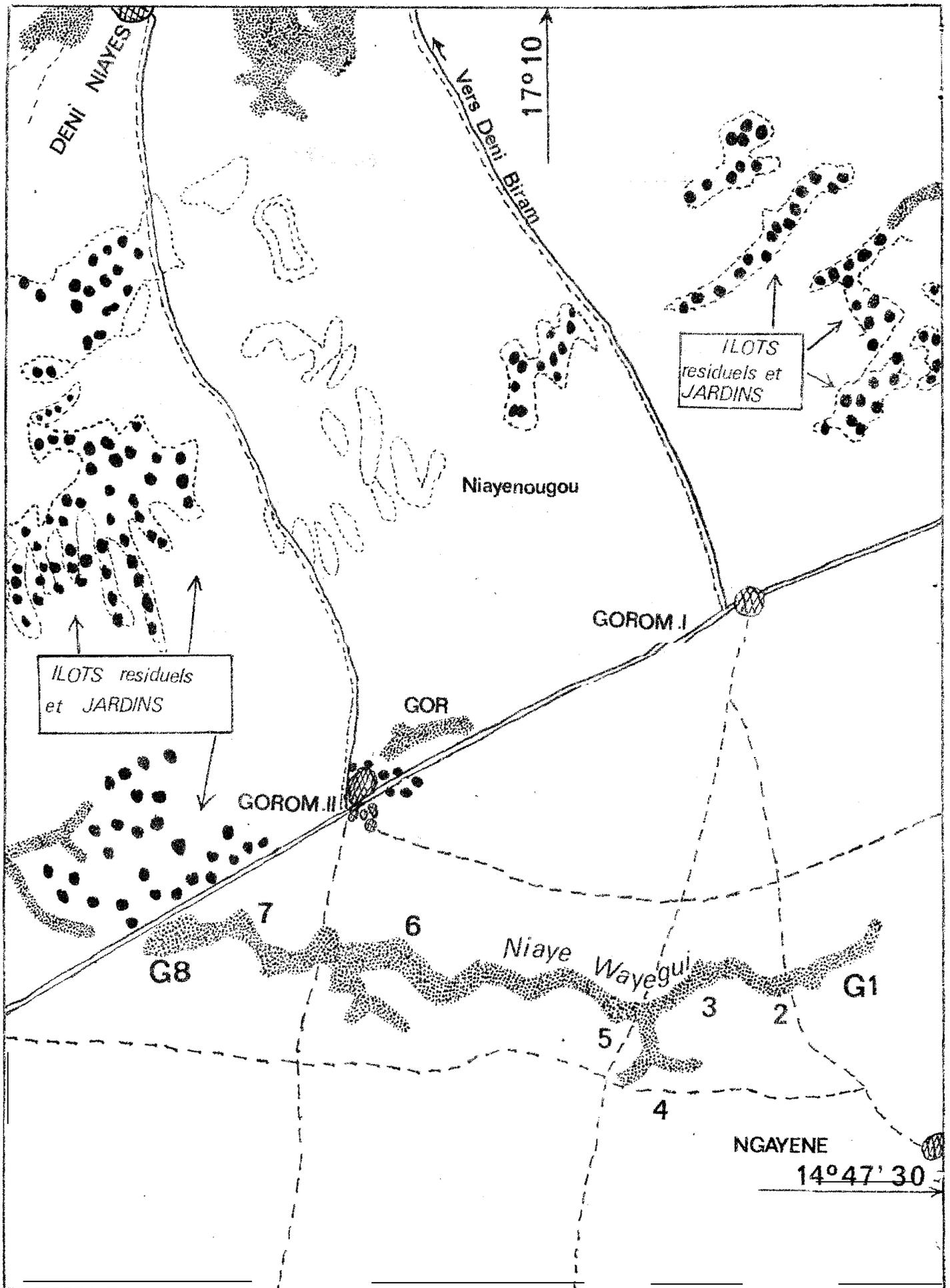
X - MALOKA & NDIUGOUYE

- Khour NDiougouye. Au sud du village de Noflaye 1.
Environ 1,5 km (NOF₁, NOF₂) + 2 km de sections dégradées, au nord de la niaye en allant vers la réserve des Eaux et Forêts (NOF₃) et au sud (plantations d'asperges) : NOF-0.
Présence d'un petit îlot (x) de faible étendue, séparé de la niaye principale.

- Niaye Maloka : Au sud du village de Noflaye II
Environ 2 km (SAK₁ à SAK₃).

- Quelques jardins renfermant des palmiers avec un sous-bois dense :
A10 , B10.

XI NIAYES .DE GOROM



XI - NIAYES DE GOROM

- Niaye Wayegui : partiellement dégradée; souvent des portions denses.

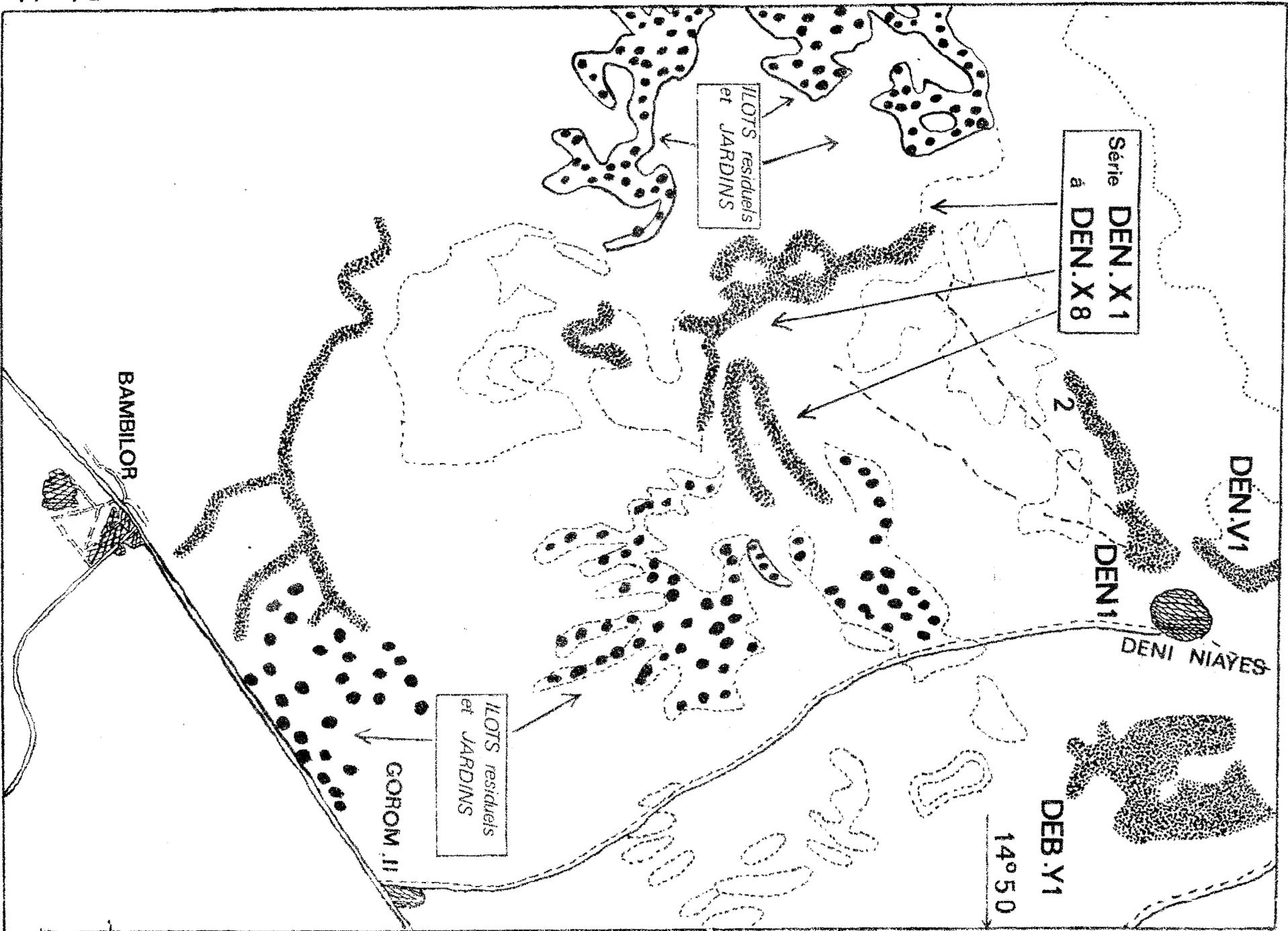
Environ 4 km, de G1 à G8.

- Ilots résiduels et jardins autour de Gorom 1 et Gorom II.

Environ 1,5 km.

17° 12

XII ILOTS DE DENI NIAYES



XII - ILOTS DE DENI NIAYE

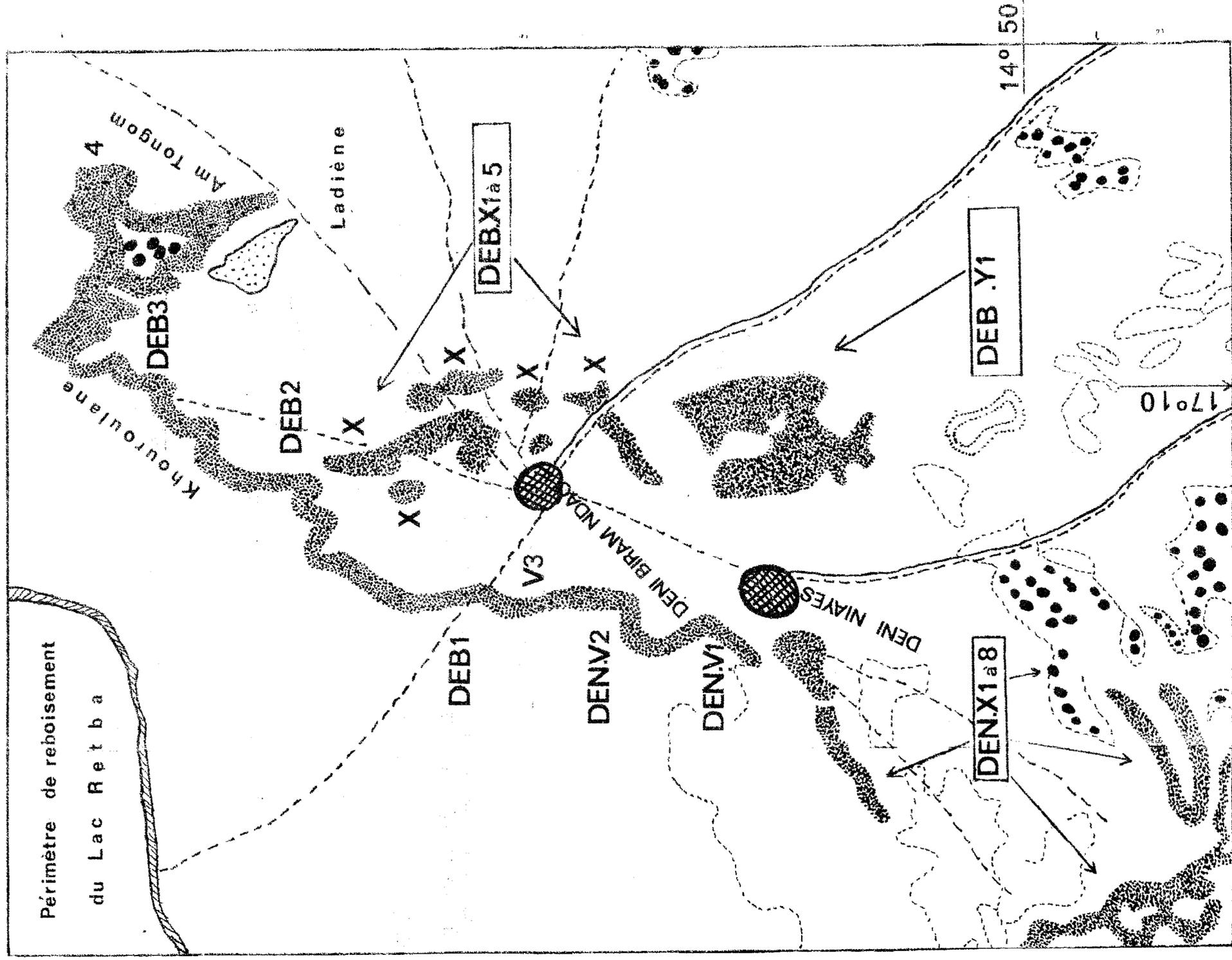
- Déni Niaye : niaye principale à l'ouest de ce village,
Environ 1 km.

- Ilots résiduels et jardins : de Déni Niaye à ~~Bambilor~~ et de ~~Bambilor~~ à Gorom II.
Quelques niayes denses sur quelques centaines de mètres. Présence de nombreux jardins potagers; quelques bas-fonds avec des dattiers nains en populations très denses.

Ces îlots sont numérotés DEN - X₁ à DEN - X₈

Le tout estimé à 8 km.

XIII ILOTS DE DENI BIRAM NDAO



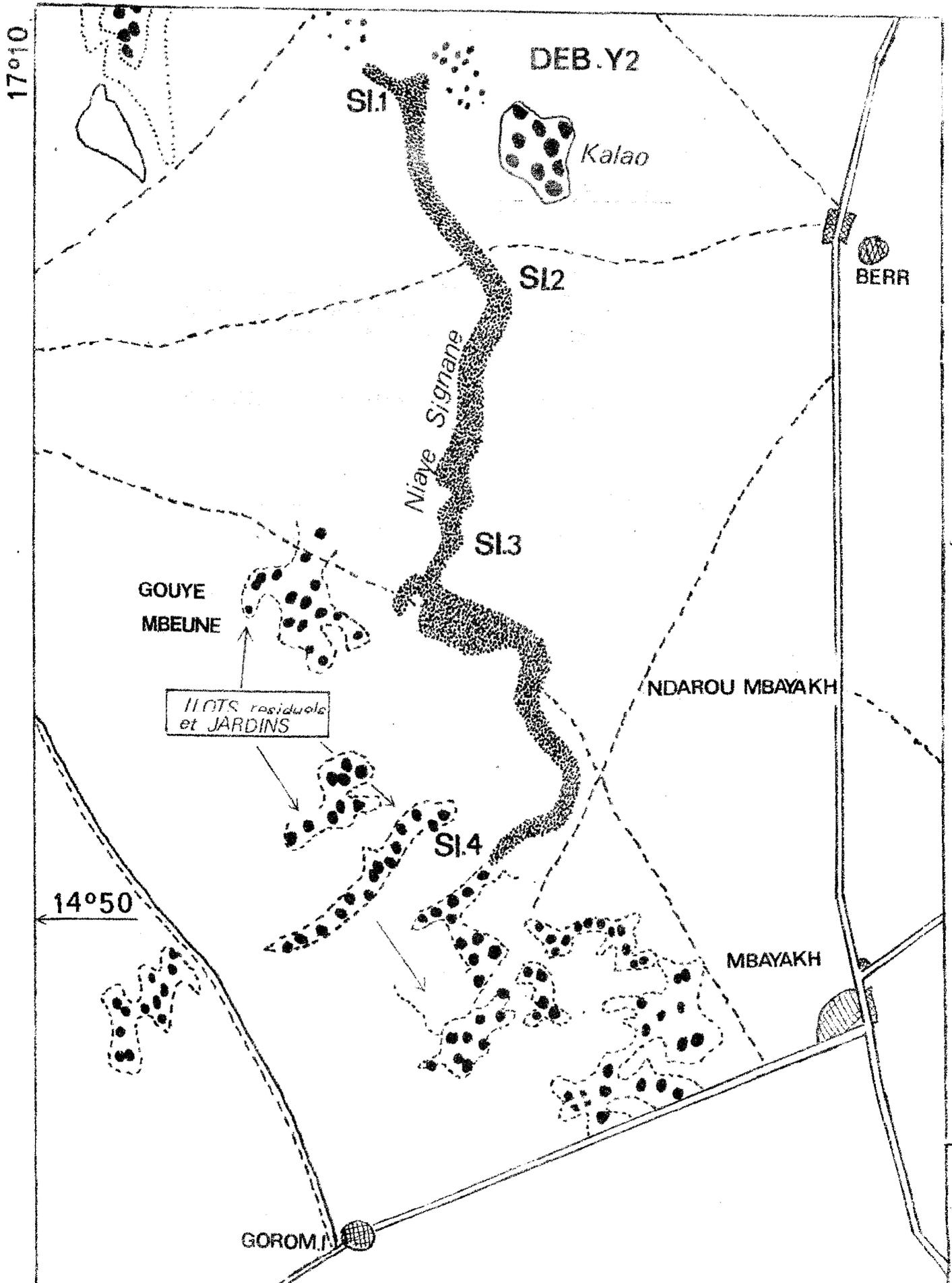
XIII - NIAYES DE DENI BIRAM

- Au nord du village de Déni Niaye : une longue suite de jardins potagers et de vergers qui bordent le lac Retba; continuée par une niaye marécageuse qui commence au nord de Déni Biram NDao.

Jardins et vergers : environ 6 km (DEN - V₁ à DEN - V₃) puis DEB₁ à DEB₃; DEB - X.

- Niaye marécageuse : Khouroulane - Am Tongom
Environ 3 km de méandres (DEB₃ - DEB₄).

XIV NIAYE SIGNANE

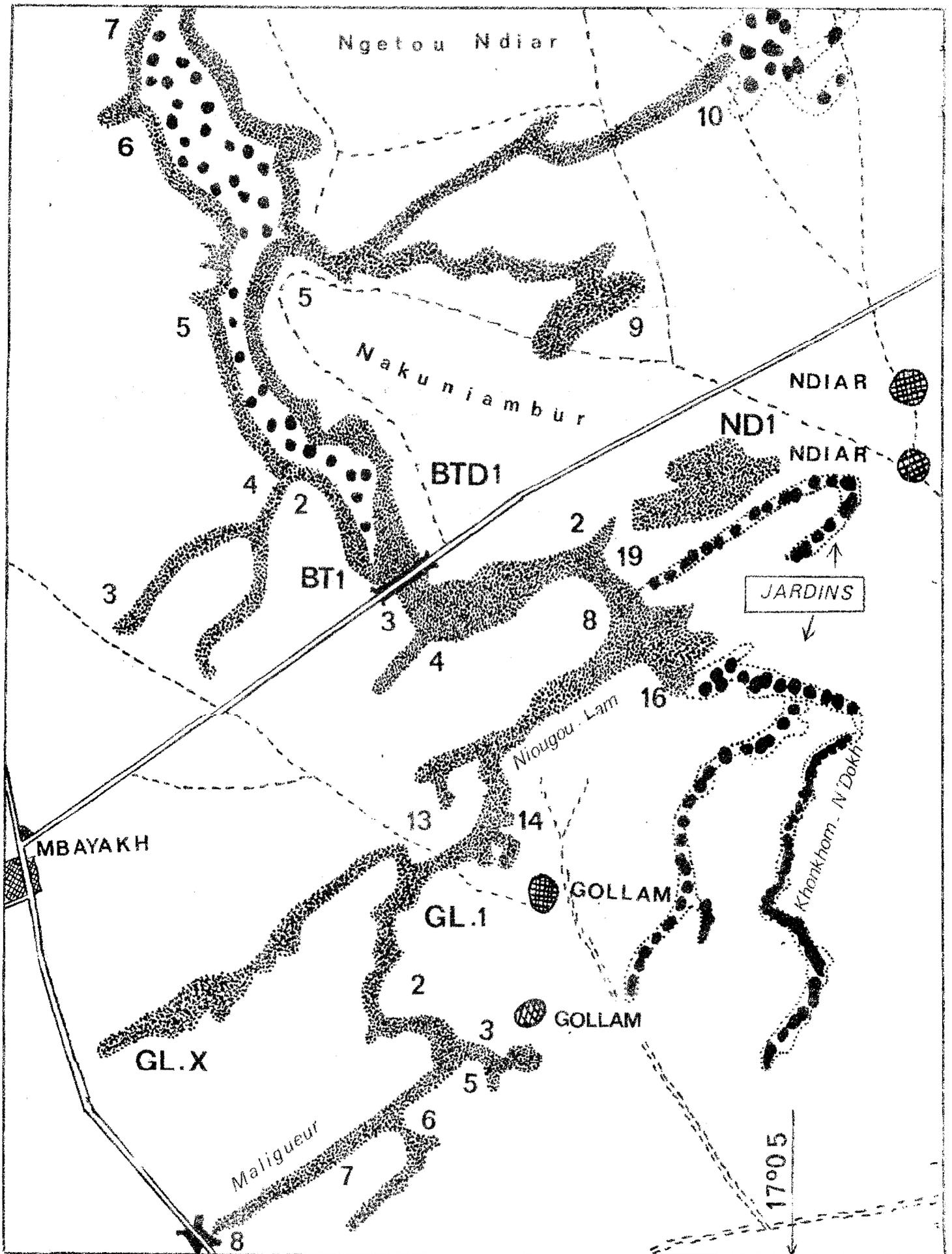


XIV - NIAYE SIGNANE

- Environ 4 km de long (SI à SI₄) + 2,5 km de niayes dégradées
(îlots résiduels et jardins).

- jardins de Kalao : environ 1 km.

XV GOLLAM, NDIAR ET BERR



↓ 14°45'

17°05'

XV - NIAYES DE GOLLAM, NDIAR & BERR

- Gollam : à l'ouest et au sud du village principal de Gollam : marigot de Maligueur.

Environ 2 km (GL₁ à GL₈)

- NDIAR : à l'ouest du village de NDIAR, entre la route de MBoro et ce village.

Environ 4 km de méandres

(ND₁ à ND₁₉)

Numéros apposés en suivant le pourtour de la niaye dans le sens contraire des aiguilles d'une montre.

- Jardins et îlots résiduels autour de Gollam et NDIAR : Marigot Khonkhom Ndokh).

Environ 4 km pour l'ensemble.

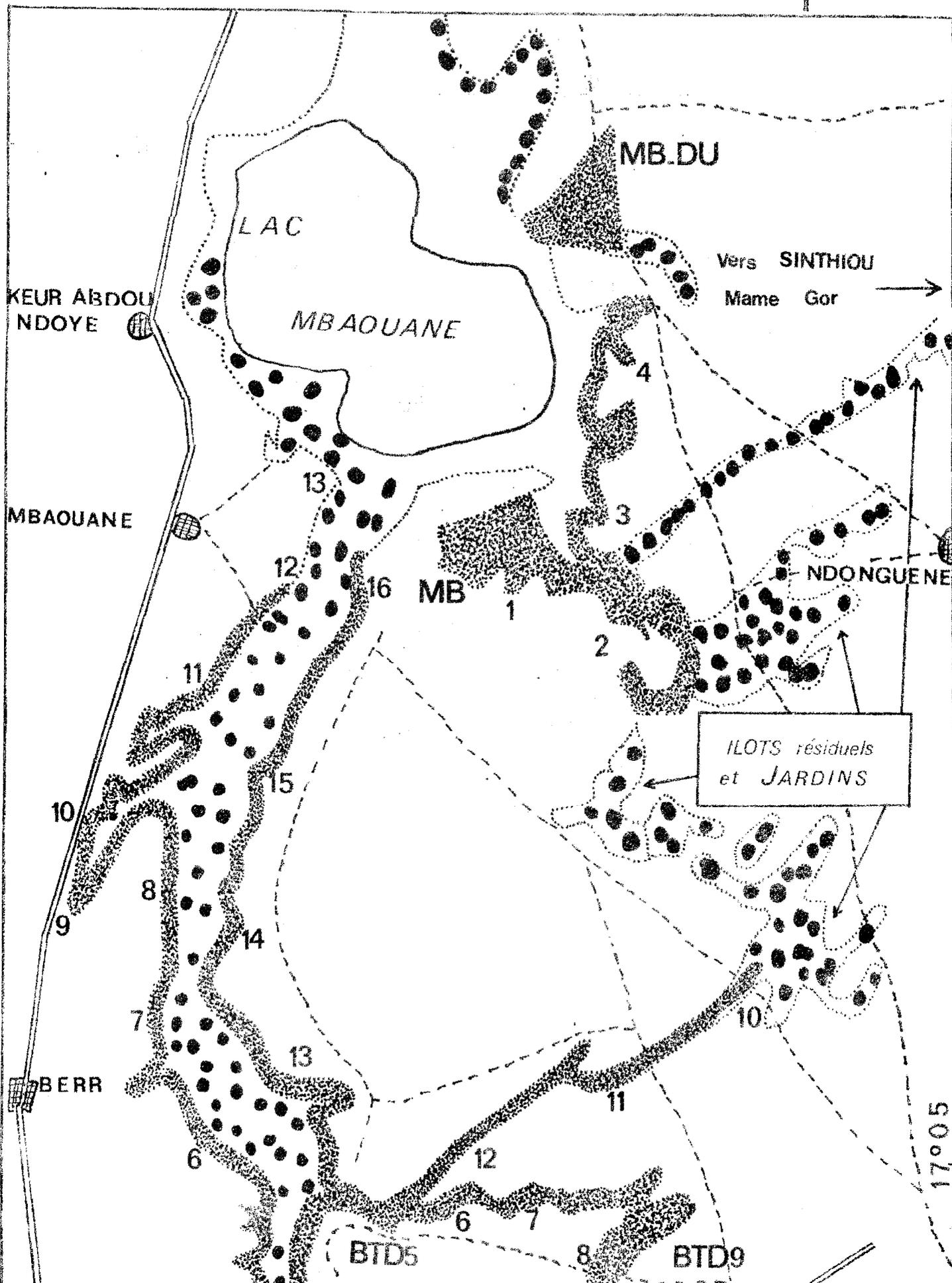
- Berr Tialène : niaye très large et sinueuse qui serpente jusqu'à la limite du lac MBaouane au sud-est de Kayar. Le centre de la niaye est marécageux, sauf pour les branches orientales. Traitement périphérique.

Environ 10,5 km de méandres.

BT₁ à BT₁₃

BT.D₁ à BT.D₁₃

14°55



XVI - NIAYES DE BERR (suite) et de MBAOUANE

- Berr Tialène : en outre comprend à l'ouest deux branches formant un V qui rejoint la niaye principale.'

Environ 3 km pour ces branches.

- Ilots compris entre MBayakh et la niaye de Berr : 1,5 km

- Niayes du lac MBaouane.

- Plusieurs niayes au sud du Lac; elles se prolongent au nord-est le long des rives du lac.

Environ 3 km

MB₁ à MB₂

MB₃ à MB₄

MB = DU

- Du lac MBaouane jusqu'à Kayar : une suite linéaire de palmiers au pied d'une dune de faible hauteur.

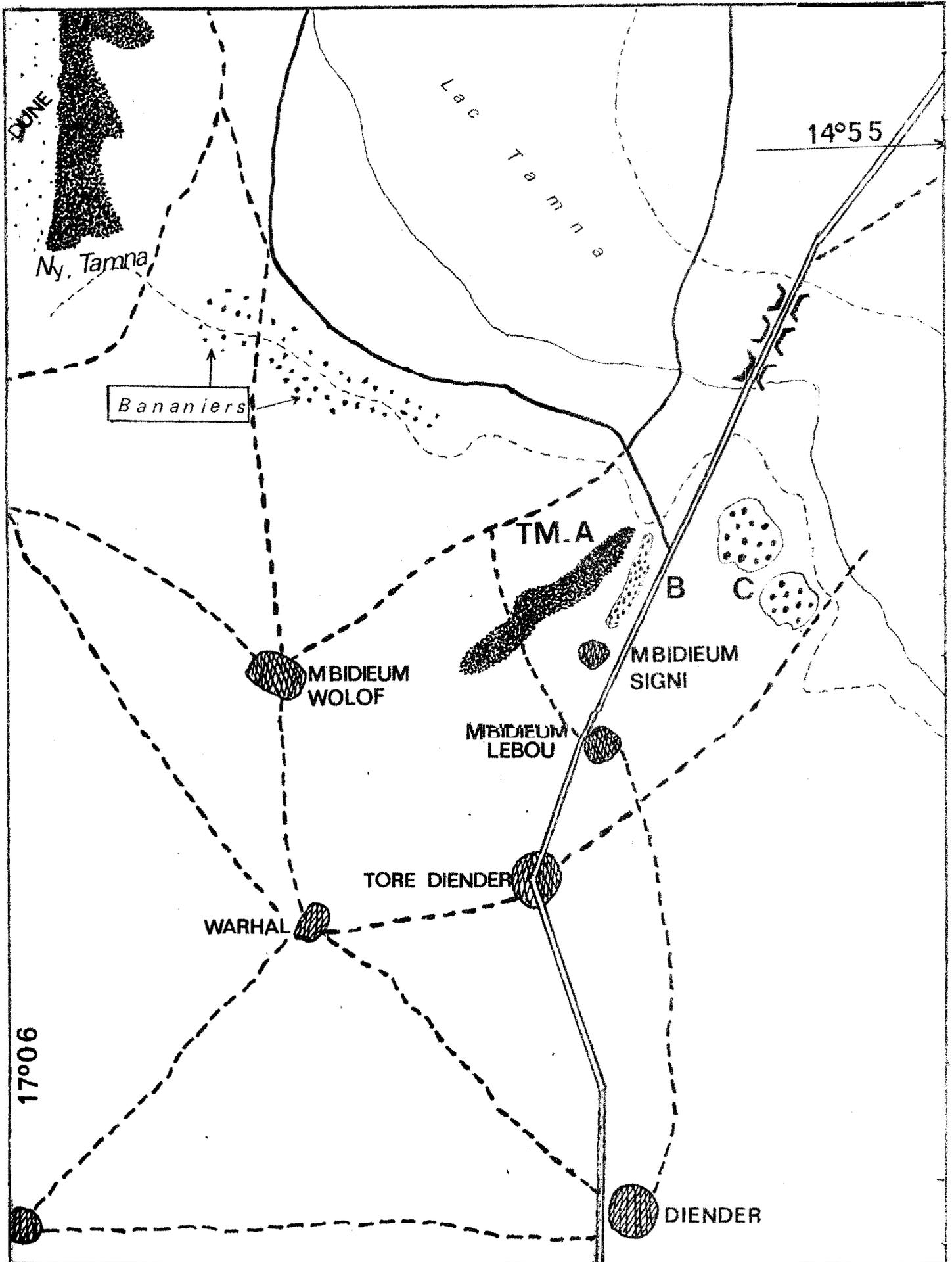
Environ 3,5 km

MB.K₁ à K₃

- Ilots résiduels et jardins autour de Ndonguène et Sinthiou
Mame G o r

Environ 2,5 km.

XVII NIAYE DE MBIDIEUM



XVII - NIAYES DE MBIDIEUM

- MBidieum Ouest

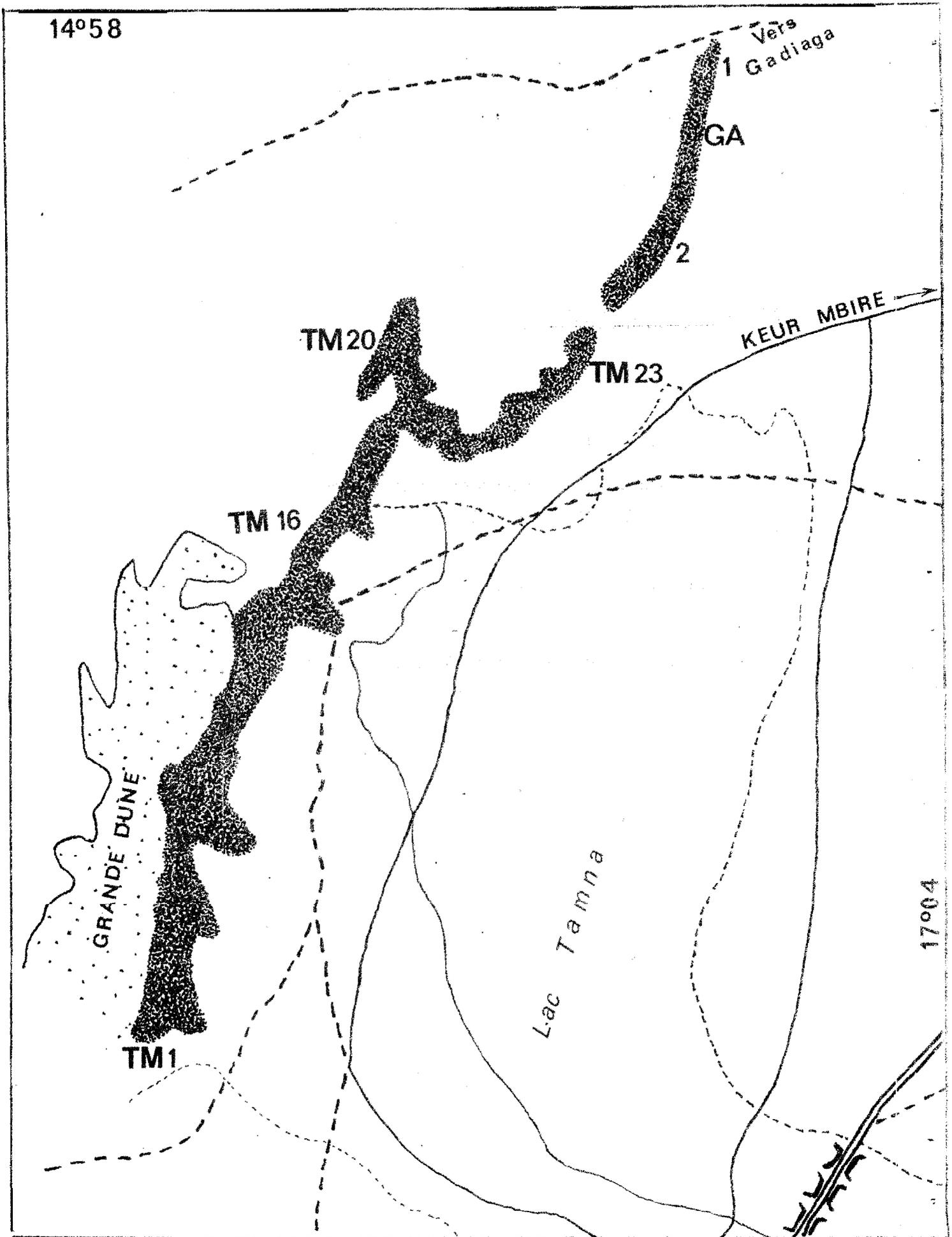
Environ 1 km : plantations et Jardins

TM - A et TM - B

- Petits bosquets à l'Est ; TM - C.

- Bananeraies en allant vers la dune de Tamma.

XVIII NIAYES DU LAC TAMNA



XVIII - NIAYES DU LAC TAMNA

- Grande niaye du Lac Tamna

Environ 4 km de long

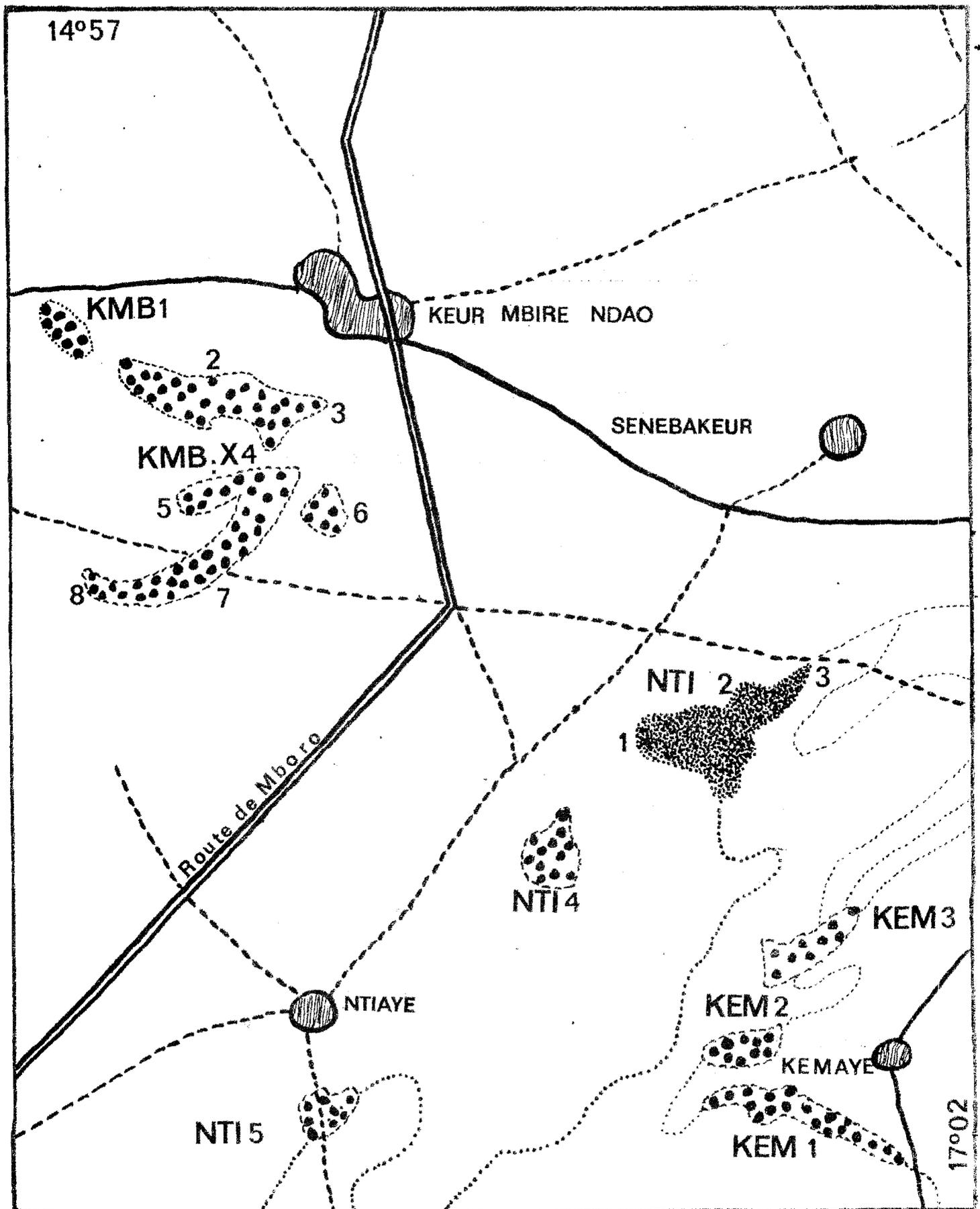
TM_1 à TM_{23}

+ 2 km de broussailles sur la grande dune.

- Niayes de Gadiaga

Environ 1 km (GA_1 et GA_2).

XIX NIAYES DE NTIAYE, KEMAYE, K, MBIRE



XIX - NIAYES DE NTIAYE, KEMAYE & KEUR MBIRE

- Ntiaye et Kémaye : six îlots, le plus souvent des jardins ou des vergers.

Environ 3 km pour l'ensemble

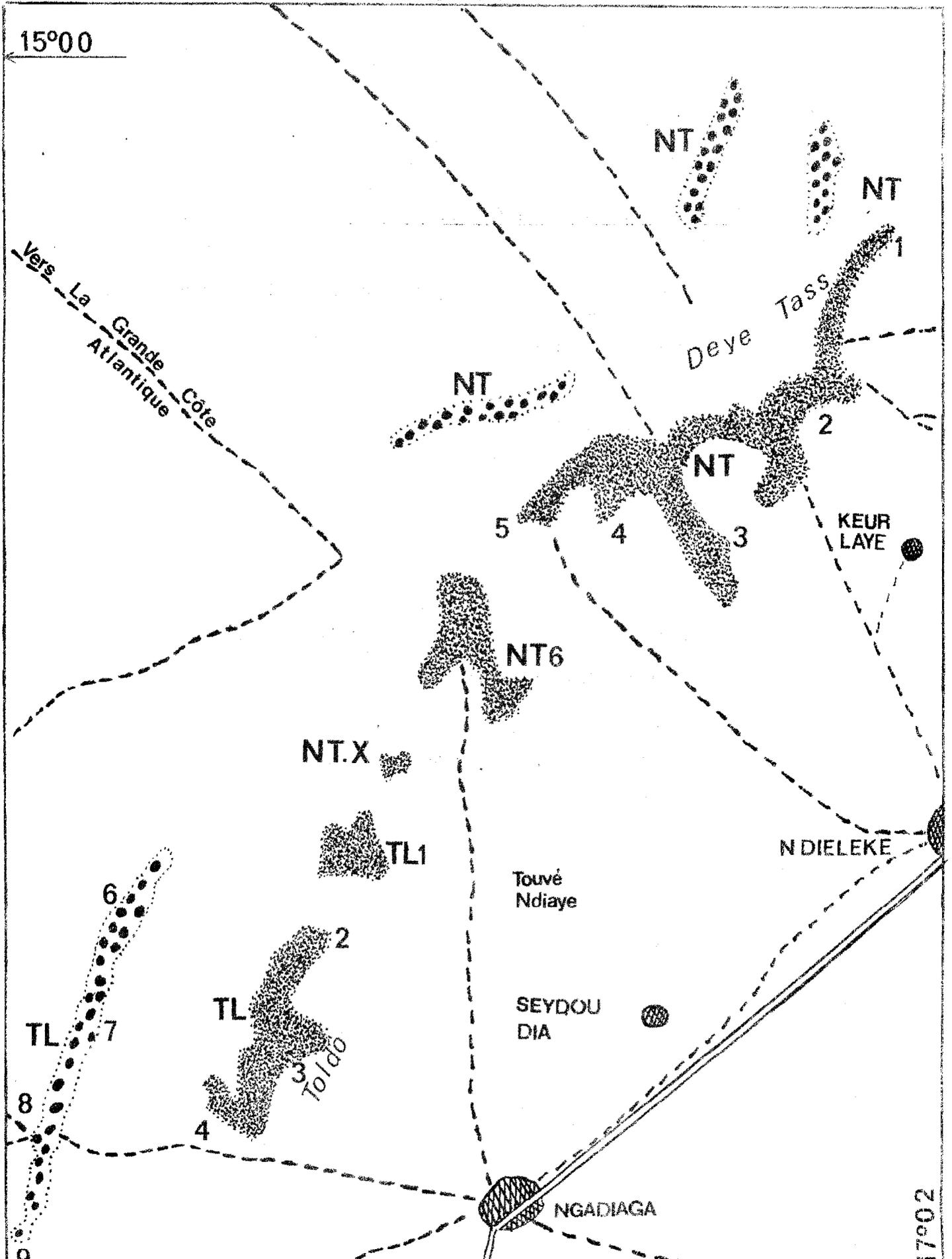
NTI₁ à NTI₃
 NTI₄ et NTI₅
 KEM₁, KEM₂ et KEM₃

- Keur MBire NDao : niayes dégradées en flots épars

Environ 2,5 km pour l'ensemble

KMB₁ à KMB₄
 KMB - X₁ à KMB - X₈

XX NIAYES DE TOLDO ET NOTO



XX - NIAYES DE TOLDO & NIAYES DE NOTO

Groupe de niayes parallèles, discontinues.

Beaucoup sont fortement dégradées. Proximité de zones de reboisement par filaos et niaoulis.

Environ 8 km pour l'ensemble

TL₁

TL₂ à TL₄

TL₅ à TL₉

III - 2 - Contrôles entomologiques

Ces contrôles ont été pratiqués du 10 au 19 mai 1971, soit 10 jours après les dernières pulvérisations d'insecticide.

Aucune glossine n'a été mise en évidence au cours des prospections.

Quoiqu'intéressante, cette constatation ne permet pas de juger de la situation après cette deuxième campagne car l'insecticide a un effet foudroyant sur toute la population de glossines adultes existant au moment du traitement.

Les premières pluies ont été enregistrées dans la région le 24 juin 1971. En considérant la date des premières applications d'insecticide et celle des dernières, un intervalle de temps compris entre 109 et 55 jours sépare les premières pluies de l'application de dieldrine, intervalle jugé suffisant pour l'éclosion d'une nouvelle génération de glossines et sa destruction par la rémanence du produit.

IV - DONNEES NUMERIQUES RELATIVES A LA SECONDE CAMPAGNE

IV - 1 - Longueur des galeries traitées

143 kilomètres de niayes ont été traités : il s'agit des niayes mentionnées sur le rapport de la première campagne (83 km), des îlots de la presqu'île du Cap Vert et des niayes résiduelles dont le traitement a été jugé nécessaire pour assurer l'éradication des glossines, lors même que celles-ci n'y auraient pas été décelées. Une correction de 5 p.100 par excès, compte tenu des dattiers nains pulvérisés aux extrémités des niayes, donne une longueur de 150 km de niayes pulvérisées. En outre, il convient d'ajouter à cette valeur, les traitements pratiqués sur de petites surfaces dans les niayes résiduelles et les jardins.

Iv - 2 - Superficie traitée

Elle est difficile à évaluer du fait que la largeur des niayes est loin d'être uniforme et aussi parce que beaucoup de niayes résiduelles et de jardins ont subi un traitement limité sur de petites superficies dont le total est incertain. Elle ne peut pas être calculée non plus à partir de la consommation d'insecticide car celle-ci varie en fonction de la densité de la végétation,

Toutefois, on peut estimer approximativement cette superficie à un minimum de 600 ha de niayes (valeur obtenue en multipliant la longueur des galeries effectivement évaluée, soit 150 km, par une largeur moyenne, soit 40 mètres).

Ce traitement portant sur un minimum de 600 ha vise à rendre propice un élevage amélioré sur une superficie d'au moins 36.500 ha (obtenue en multipliant la longueur relative à l'aire d'extension des niayes, au moins 36,5 km, par 10 km mesurés à partir du littoral atlantique).

Iv - 3 - Quantité d'insecticide utilisée

En tout 5.322 litres de Dieldrine à 20 p.100 ont été utilisés pendant cette deuxième campagne. Pour une longueur effectivement mesurée de 150 km de niayes traitées, on obtient une consommation moyenne de 35 litres de Dieldrine à 20 p.100 (ou 350 litres de dilution à 2 p.100) par kilomètre linéaire. Cette valeur est plus que maximale car elle ne tient pas compte du traitement des niayes résiduelles et des jardins.

IV - 4 - Nombre de journées de pulvérisation

Les opérations ont nécessité 46 jours et occupé 25 manoeuvres pulvérisateurs. Du seul point de vue du traitement insecticide, la progression est évaluée à moins de 7 jours par kilomètre linéaire et par travailleur, ce qui est un progrès par rapport à la première campagne où elle était de 13 jours.

IV - 5 - Evaluation monétaire. Voir annexe.

Le coût du kilomètre linéaire est évalué à 45.040 francs (48.900 francs en 1970), non comptabilisés les traitements de niaies résiduelles et des jardins. Cette évaluation n'est pas définitive, elle n'est qu'un bilan provisoire.

A - Première campagne

Chapitres	Prévisions	Dépenses
Equipement	7.950.000	6.413.424
Fonctionnement	1.490.000	1.298.495
Personnel	4.380.000	1.538.363
Total	13.820.000	9.250.282

B - Première et deuxième campagne

Chapitres	Prévisions	Dépenses ,
Equipement	7.950.000	7.533.539
Fonctionnement	3.255.000	2.853.196
Personnel	8.760.000	3.981.390
Total	19.965.000	14.368.125

C - Deuxième campagne

1/3 Equipement 1970 = $\frac{6.413.424}{3}$	2.197.808
1/2 Equipement 1971 = $\frac{1.120.115}{2}$	560.058
Fonctionnement 1971	1.554.701
Personnel 1971 *.....*	2.443.027
	6.755.594

ANNEXE

NIAYES 1971 - DEROULEMENT DES OPERATIONS

Date	Localité	Gîtes traités	Dimensions
Lundi 8.3.71 Mardi 9.3.71	PERIMETRE DE MALIKA	Niaye de l'Institut Pasteur IPD1 (route de Rufisque) IPD2 (à 200 m. de la Ferme IPD) IPD3 (cuvette bananeraie) Direct SE - NW RAIL - Côté Boune. Cuvette à Niaoulis Niaye de Boune - BOU2 reboisement à <u>Anacardium</u> BOU1 - Près de la conduite d'eau BOU3 - Gîtes théoriques à sec BOU4 - Théorique - Reboisement de fila0	2,5 km 1,2 km
Mercredi 10.3.71 Jeudi 11.3.71	KEUR MASSAR	KMS1 - Cuvette à sec bordée de pal- miers à <u>Keur Masaar</u> KMS2 - <u>Ilots épars Keur Massar</u> KMS3, 4 - Ilots de Nohour, centre émetteur de la Marine	3,3 km 2,3 km
Vendredi 12.3.71	KOUNOUNE	Ilots de Ngalap - KOU1 à <u>Anacardium occidentale.</u> KOU2 au nord du précédent	1 km + jardins
Jeudi 11.3.71	KEUR NDIAYE Lo	Niaye résiduelle de Sêk. Bosquet de manguiers KNL1 à Keur Niaye LÔ	0,5 km
Lundi 15.3.71	NIAGUE	Jardins et <u>Niaye principale de Niague</u> NI - RE1 à NI - RE3	2 km
	SANGALKAM	Niaye Satiane NI - SA1	3,5 km
	KOUNOUNE	Miaye MBellekh SG-F1 à F4	2,5 km
		Niaye MBellekh SG-FE1 à FE3	
Mardi 16.3.71	SANGALKAM	Niaye Satiane NI - SA2, NI - SA3	
	KOUNOUNE	Niaye MBellekh SG - F1 à F8	
		Niaye MBellekh SG - FE1 à 3	
		Niaye Tapdounka TAP1 à TAP4	2 km
Mercredi 17.3.71	SANGALKAM KOUNOUNE	Niaye Satiane NI-SA2 à 3 dont un îlot positif vers NI - SA2 Niaye MBellekh SG-FE5 à 8 Niaye Tapdounka TAP1 à 4 Réserve forestière de Noflaye EF1 à EF3	 2 km

Date	Localité	Gîtes traités	Dimensions
Mercredi 17.3.71	SANGALKAM KOUNOUNE	Branche horizontale de la Niaye de <u>Noflaye SG-H1 à SG-H3</u>	6,5 km
Jeudi 18.3.71	SANGALKAM KOUNOUNE	Niaye de Tapdounka TAP1 à 4 puis bordure nord-ouest de cette niaye en allant vers la niaye Satiane	
		Ilots compris entre la branche hori- zontale de la niaye de Noflaye et le jardin public de Sangalkam. Sans pan- cartes indicatives	(1 km) + jardins
		Du campement de la Ferme de Sangalkam jusqu'au jardin public	0,8 km + jardins
		Réserve forestière de Noflaye EF1 à EF3 (suite)	
Vendredi 19.3.71	SANGALKAM KOUNOUNE	Fin de la niaye de Tapdounka. Direction vers la niaye Khâgane	
		Jardins extérieurs à la Ferme de Sangalkam - Série des F8 de 1970	Jardins
		Jardin public de Sangalkam SG - J1 à J3, du Nord au Sud	3,4 km
		Niayes de Derh DH1 à DH3	1 km
		Traitement autour du jardin public. Fin de traitement	
Samedi 20.3.71	SANGALKAM	Niaye de Sêk proprement dit (SEK 1 à 3)	1 km
		Niaye Khâgane KHA1	3,5 km
		Niaye du jardin public de Sangalkam de SG-J3 à J4	
		Ilots épars autour de Noflaye, Sans pancartes indicatives	
Lundi 22.3.71	SANGALKAM KOUNOUNE BAMBILOR	Niaye Khâgane KHA2 Niaye Khâgane KHA7 KHA6	
		Niaye de Sêk SEK2 à 3	
		Niaye du jardin public de Sangalkam SG.J 4 à J 5	
		Niaye de Noflaye 1 (NDiougouye) NOF 0 à NOF 3	3,5 km

Date	Localité	Gîtes traités	Dimensions
Mardi 23.3.71	SANGALKAM KOUNOUNE BAMBILOR	Niaye Khâgane KHA 3	
		Kéli Tiom KT 1	
		Niaye de Noflaye 1 (NDiougouye) NOF 1 à NOF 2	
		Niaye du jardin public (fin)	
		Ferme de Sangalkam - Jardins déboisés, Direction NS vers camps de Jeunesse de Tapdounka	1,5 km
Mercredi 24.3.71	SANGALKAM KOUNOUNE BAMBILOR	Khâgane KHA 4	
		Kéli Tiom vers Guendouf (KT 1, 2)	1 km
		Niaye de Noflaye 1 (NDiougouye) vers NOF 1 à NOF 0	
		Ilots de Guendouf GND 1 à 7	3 km
Jeudi 25.3.71	SANGALKAM KOUNOUNE BAMBILOR	Marigot de Wayemba B 3 à B 5	
		Niaye de Noflaye 1 (NDiougouye) suite	
		Niaye de Noflaye 2 (Maloka) SAK 1 à SAK 3	2 km + jardins
		Niaye Khâgane KHA 4, 5	
		Ilots de Guendouf GND 1 à 7	
Vendredi 26.3.71	SANGALKAM KOUNOUNE BAMBILOR	Niaye de Noflaye 1 (NDiougouye) fin	
		Niaye de Noflaye 2 (Maloka) SAK 3	
		Ilots de Guendouf (fin)	
		Niaye Khâgane (fin)	
		Marigot de Wayemba B 5 à B 6	1 km
Samedi 27.3.71	DE MBAO à SANGALKAM	Inspection des niayes traitées, de MBao à Sangalkam. Apposition de pancartes indicatives. Récapitulation	
Samedi 27.3.71	BAMBILOR	Marigot de Wayemba - B 6 à B 7	
Lundi 29.3.71	BAMBILOR	Marigot de Wayemba - B 7 à B 8	
		Niaye de Wayegui, portion G 8 à G 5	4 km
		Marnane et Niaye de Wayegui de G 1 à G 4	
		Niaye de Noflaye 2 (Maloka) SAK 3	

Date	Localité	Gîtes traités	Dimensions
Jeudi 29.3.71	BAMBILOR	Branche Ouest du Marigot de Wayemba, du pont sur la route de Bambilor jusqu'à la section B 6. Y compris la concession Nutrisénégal	3 km
Vendredi 30.3.71	BAMBILOR	Branche Est du Marigot de Wayemba, du 2 ^e pont (B 1, B 2) jusqu'à B 5	3,5 km
		Branche Ouest du marigot de Wayemba (suite). Ferme d'embouche B 3 à B 6	
		Ilots résiduels entre Gorom 3 et Bambilor	
		Niaye Wayegui (fin)	
Mercredi 31.3.71	BAMBILOR GOROM DENI BIRAM	Branche Ouest du marigot de Wayemba (suite)	
		Ilots de Gorom le long de la route (GOR) et jardins et bosquets	1,5 km
		Deni Niaye principale DEN 1 à 2	1 km
		Jardins et mangeraies de <u>Deni Biram NDao</u> jusqu'à DEN 1, soit DEN-V4 à DEN-V1	
		Jardins et mangeraies de <u>Deni Biram</u> (suite) de DEB 1 à DEB 3	2,5 km
Samedi 1.4.71	BAMBILOR GOROM DENIBIRAM	Branche Ouest du Marigot de Wayemba (fin)	
		De Deni Biram à Deni Niaye. Jardins et bosquets (suite)	
		Ilots de Gorom (suite) GOR 3 à 6	
		Cuvette orientale du Lac Retba (Khouroulane) DEB 3 à DEB 4	3 km
		De Deni Nfaye à Bambilor; Ilots de la série DEN-X 1 à X 8	8 km
Vendredi 2.4.71 Samedi 3.4.71	BAMBILOR GOROM DENI BIRAM	De DEN-V 4 à DEN 1 (fin)	
		Niaye <u>Signane</u> Nord Niaye <u>Signane</u> Sud. Dattiers nains	4 km + 2,5 km
		Deni Bfram. <u>Cuvette</u> du Lac Retba (Am Tongom) DEB 3 à 4 (suite)	
		Ilots de la série des DEN-X (suite)	

Date	Localité	Gîtes traités	Dimensions
Lundi 5.4.71	BAMBILOR GOROM DENI BIRAM	Niaye Signane (fin) SI 1 à 4	
		Ilots de la série des DEN-X (suite)	
		Cuvette orientale du Lac Retba (suite) (Am Tongom et Ladiène)	
Mardi 6.4.71	DAKAR	Parc forestier de Hann	
	BAMBILOR GOROM DENI BIRAM	Ilots de la série des DEN-X (fin) Am Tongom - Ladiène (suite)	
Mercredi 7.4.71	BAMBILOR GOROM DENI BIRAM	Am Tongom - Ladiène - DEB 4 (fin)	
		Ilots résiduels entre Deni Niaye et Bambilor - Série des DEN-X (suite)	
		Niayes de Gollam - <u>Niaye Maligueur</u> GL 1 à 2	2 km
		Niayes de Gollam et NDIAR ND 13, 14	4 km
Jeudi 8.4.71	DENI BIRAM NDIAR GOLLAM	Ilots et jardins autour de <u>Deni</u> Biram <u>NDao</u> . Série des DEB-X	2 km
		Ilots résiduels entre Bambilor, Gorom et la piste Déni Biram	
		Niayes de Gollam. Niaye Maligueur GL 3, 4 (suite)	
		Niayes de Gollam et NDIAR GL 14 à 16 puis 19 (suite)	
		Les mêmes niayes GL 10 à 8	
		Niaye de NDIAR en partant du pont sur la route de MBoro GL 3 à 8 GL 1 à 3	
Vendredi 9.4.71 Samedi 10.4.71	NDIAR GOLLAM BERR	Niaye Maligueur GL 5, 6 (suite)	
		Niaye extérieure au village de NDIAR (sans pancarte indicative)	
		Ilots et jardins autour de Deni Biram Série des DEB-X	
		Niaye de <u>Berr</u> BT 1, 2, 3, 4	10,5 km
		Niaye de Berr BTD 1, 2, 3, 4, 5	10,5 km
Mardi 13.4.71	NDIAR GOLLAM BERR	Niaye Maligueur GL 7, 8	
		Niayes extérieures à NDIAR (<u>Khon-</u> <u>khoun NDokh</u>) - Sans pancarte indi- cative : niayes dégradées	4 km

Date	Localité	Gîtes traités	Dimensions
Mardi 13.4.71	NDIAR GOLLAM BERR	Niaye de Berr Ouest BT 5 à 6	
		Niaye de Berr Est - Branche Nord-sud BT.D 5, 12 à 13	
		Niaye de Berr Est - <u>Branches Est-Ouest</u> , partie Sud BTD 5-9	3 km
Mercredi 14.4.71	BERR	Ilots résiduels le long de la route de MBoro, de <u>Mayakh au Pont</u> - Sans pancartes indicatives.	1,5 km
		Niaye de Berr-ouest BT 6 à 10.	
		Niaye de Berr-est. Branche Nord-sud BTD 13 - 14	
		Niaye de Berr-est. Branches Est-ouest, partie sud BTD 5-9 (suite)	
		Niaye de Berr-est. Branches Est-ouest, partie nord BTD 10-12	
Jeudi 15.4.71	BERR MBAOUANE	Niaye de Berr Ouest BT 10 à 13	
		Niaye de Berr Est. Branche Nord-sud jusqu'au Lac MBaouane BTD 12 à 16	
		Branches Est-Ouest, partie sud, BTD 5-9 (fin)	
		Branches Est-Ouest, partie Nord BTD 11 - 12	
		Jardins et bosquets dans la plaine de Ngétou NDIar, jusqu'au Lac MBaouane	
Vendredi 16.4.71	DENI BIRAM	<u>Kalao</u> (DEB - Y 2) ainsi jardins résiduels, de la niaye Signane à Gorom 1.	1 km
	MBAOUANE	Pourtour du Lac MBaouane MB 3	3 km
Samedi 17.4.71	KAYAR MBAOUANE Sinthiou MAME GOR	Extrémité nord de la <u>niaye de la dune de Kayar</u> MB-K 1 à K 3	3,5 km
		Niaye au sud de la dune MB-DU	
		Pourtour du Lac MBaouane MB 4-5	
Lundi 19.4.71	Sinthiou MAME GOR et MBIDIEUM	Jardins et bosquets autour de <u>Sinthiou Marne Gor</u>	2,5 km
		<u>Jardins et bananeraies de MBidieum</u> TM - B TM - A TM - C - Bananeraies, de la route de Tamna jusqu'au pied de la grande dune	1 km + jardins

Date	Localité	Gîtes traités	Dimensions
Mardi 20.4.71	MBIDIEUM TAMNA	Jardins de MBidieum (TM - A) (fin)	
		<u>Grande Niaye du Lac Tamna</u> Niaye de Gadiaga	4 km 1 km
'Du Mercredi 21 au Samedi 24.4.71	TAMNA	Grande Niaye du Lac Tamna TM 1 à TM 23	
Lundi 26.4.71	TAMNA KEMAYE NTIAYE	<u>Broussailles de la grande dune du</u> <u>Lac Tamna</u>	sur 2 km
		Jardins de Kémaye	
		Source du Golfe de Nguik	
		Niaye principale de Ntiaye NTI 1 à 3	3 km pour la région
Mardi 27.4.71	NTIAYE et K.MBIRE NDAO	Niaye principale de Ntiaye NTI 1 à 3 (fin)	
		<u>Niayes de Keur MBire NDao</u>	2,5 km
Mercredi 28.4.71 et Jeudi 29.4.71	KEUR MBIRE NOTO	Niayes de Keur MBire NDao Niayes de Toldo et Noto Fin des opérations de pulvérisation	8 km
Lundi 19.4.71 et Mercredi 28.4.71		Prospection autour de MBoro. Vérification à Kébémér (Lompoul)	

- CHAPITRE II -

LUTTE CONTRE LA TRYPANOSOMIASE A
TRYPANOSOMA VIVAX CHEZ LES ANIMAUX DE LA REGION DES NIAYES

A la fin de la campagne de lutte contre les glossines dans les Niayes du Sénégal, une opération a été menée dans cette même région chez les animaux pour lutter contre la trypanosomiase à Trypanosoma vivax. Cette région héberge environ 9.500 à 10.000 bovins répartis comme suit :

Département de Thiès

NDiar	1300	bovins
Keur Moussa	700	"
MBissao	200	"
Tor Diender	1000	"

Département de Tivaouane

NDèye *..*.....a	900	"
Keur MBire NDao	700	"
Thiadème Darou Alpha	500	"
Keur Samba Yacine . ..*.....	700	"
Noto Gouye Diama	800	"

Région du Cap Vert

Rufisque et Bambilor.....	2700	"
---------------------------	------	---

Total 9500 bovins

D'un point de vue conceptuel, le traitement des animaux dans les villages situés autour des niayes, pratiqué après les campagnes de lutte contre les glossines, doit conduire à une diminution du nombre des animaux infectés et, pourvu que tous les animaux soient traités, on peut escompter avoir une zone indemne de trypanosomiase et les mesures conservatoires seraient peu onéreuses du fait que les animaux ne sont pas nombreux dans la région.

Une campagne a donc été entreprise dans les villages des niayes en utilisant l'Acéturate de Dinamizène (Bérénil), à la dose de 3,5 mg/kg de la solution à 7 p.100, voie I.M., Le traitement est gratuit; le médicament a été fourni par la Direction de l'Élevage.

Au total, le traitement a porté sur 6233 bovins, 78 chevaux et 2 ânes se répartissant ainsi :

Thiès et Tivaouane

- Nombre de bovins traités.....	4604
- Quantité de Bérénil à 7 p.100 (ml)	46525
- Nombre de troupeaux.....	100
- Prélèvements pour analyses.....	469
- Autres traitements : chevaux	78
" " : ânes	2

- Cap Vert

- Nombre de bovins traités	1629
- Quantité de médicament (ml).....	15455
- Nombre de troupeaux.....	40
- Prélèvements pour analyses.....	129

On voit que 65 p.100 des animaux ont pu être traités dans cette campagne. Tous les troupeaux ne sont pas présentés devant les équipes de déparasitage et il est à noter que les éleveurs ne sont pas habitués à ces traitements collectifs, non obligatoires comme les vaccinations contre les maladies microbiennes.

Des prélèvements pour analyses au laboratoire permettront de comparer l'état sanitaire avant et après ces traitements.

Le coût approximatif de ce déparasitage est d'environ 200.000 F. CFA, non compris le prix du médicament.

Equipes ayant réalisé le travail présenté dans ce rapport :

S.M. TOURE, Docteur vétérinaire, Laboratoire national de
l'Élevage et de Recherches vétérinaires
Alassane MANE, aide de laboratoire, Dakar
Bakary KEBE, agent technique de l'élevage, Dakar
Mamadou SEYE, agent technique de l'élevage, Dakar
Amadou GAYE, aide de laboratoire, Dakar
Habibou DIEDHIOU, infirmier spécialiste des Grandes Endémies
Bignona
Cheikh Sadibou DIOP, agent technique des Eaux et Forêts,
Rufisque
Abdoulaye DIOUF, aide de laboratoire, Dakar
Mbaye SECK, agent technique de l'élevage, Thiès
Maguette GASSAMA, infirmier d'élevage, Thiès
Mody MBODJ, infirmier d'élevage, Tivaouane
Mane Mourad DIOP, agent technique d'élevage, Tivaouane
Mamadou SYLLA, infirmier d'élevage, Bambilor
Baidy KANDINGUE, infirmier d'élevage, Rufisque

Le Laboratoire national de l'Élevage et de Recherches vétérinaires tient à présenter ses remerciements aux services nationaux qui lui ont prêté leur concours pour la bonne marche de ces campagnes antiparasitaires, en particulier la Direction de l'Élevage, la Direction de la Santé publique, la Direction des Eaux et Forêts et les Forces armées nationales.